République démocratique du Congo: Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et revue des assurances de financement — Rapport des services du FMI; communiqué de presse sur les débats du Conseil d'administration et déclaration de l'administrateur pour la République démocratique du Congo

Dans le contexte de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et de la revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif à la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et à la revue des assurances de financement, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens avec les autorités de la République démocratique du Congo sur l'évolution et les politiques économiques, qui ont pris fin le 14 novembre 2010. Sur la base des informations disponibles au moment de ces entretiens, la rédaction du rapport des services du FMI a été achevée le 25 janvier 2011. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celle du Conseil d'administration du FMI.
- Un supplément des services du FMI actualisant l'information sur l'évolution récente.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés le 2 février 2011 lors de l'examen du rapport des services du FMI, qui concluait la revue
- Une déclaration de l'administrateur pour la République démocratique du Congo.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités de la République démocratique du Congo au FMI* Mémorandum de politique économique et financière des autorités de la République démocratique du Congo* Protocole d'accord technique

La politique qui régit la publication des rapports des services et autres documents du FMI autorise la suppression des informations sensibles.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services 700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431 Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201 Adresse électronique: publications@imf.org • Internet: http://www.imf.org

Prix unitaire: 18 dollars

Fonds monétaire international Washington

^{*}Peut aussi figurer dans le rapport des services du FMI

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et revue des assurances de financement

Préparé par le Département Afrique (en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michel Atingi-Ego et Christian Mumssen

25 janvier 2011

Relations avec le FMI. En décembre 2009, le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République démocratique du Congo (RDC) avec un niveau d'accès de 346,45 millions de DTS (65 % de la quote-part). Le Conseil d'administration a achevé la première revue en juin 2010 et décidé que la RDC avait atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée. L'allégement au titre de cette initiative représentait environ 7,3 milliards de dollars EU en valeur actuelle : le montant le plus élevé parmi tous les PPTE.

Entretiens. Les entretiens relatifs à la deuxième revue se sont déroulés à Kinshasa (6–16 septembre, 10–14 novembre 2010) et à Washington (4–10 octobre 2010). L'équipe des services du FMI était composée de MM. York (chef de mission), Farah, Fischer et Jahjah (Représentant résident du FMI) (tous du Département Afrique), Hostland (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et Callegari et Arnold (tous deux du Département des finances publiques). Des représentants des services de la Banque mondiale ont participé à ces entretiens.

Situation sécuritaire. La RDC est classée en Phase III par l'ONU en raison de la fragilité de l'environnement social et politique. Le désarmement et la réinsertion des anciens rebelles congolais — l'un des principaux piliers de l'accord de paix de 2009 — avancent lentement et des signes de discorde se manifestent entre les parties. Des rebelles de pays voisins continuent d'être actifs dans les provinces de l'Est et à les déstabiliser. Les élections présidentielle et parlementaires programmées pour la fin de l'année prochaine pourraient également devenir une source d'instabilité politique et sociale.

| Résur | né analytique | 3 |
|-------|--|----|
| I. | Contexte | 5 |
| II. | Évolution récente de l'économie et perspectives | 5 |
| III. | Résultats du programme | 8 |
| IV. | Entretiens et programme pour 2011 | 8 |
| | A. Politiques macroéconomiques | 9 |
| | B. Réformes de gouvernance et autres réformes structurelles | 12 |
| | C. Risques pesant sur le programme | 14 |
| V. | Évaluation par les services du FMI | |
| Encad | drés | |
| 1. | Répercussions sur le programme de la résolution d'une banque en difficultés | 12 |
| 2. | Dispositif général pour le renforcement de la gouvernance et de la transparence | |
| | dans les industries extractives | 13 |
| Grapl | niques | |
| 1. | Croissance du PIB réel et contribution des principaux secteurs | 5 |
| 2. | Taux de change et inflation (IPC) | 5 |
| 3. | Réserves internationales brutes | |
| 4. | Cours du cuivre et termes de l'échange | |
| 5. | Indicateurs budgétaires | |
| 6. | BTR de la banque centrale et taux d'intérêt | |
| Table | aux | |
| 1. | Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–15 | 16 |
| 2. | Balance des paiements, 2009–15 | |
| 3. | Administration centrale, 2009–11. | |
| 4a. | Opérations financières de l'administration centrale, 2009–13 | |
| 4b. | Opérations financières de l'administration centrale, 2009–13 | |
| 5. | Situation monétaire, 2007–11 | |
| 6. | Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs trimestriels, 2009–10 | |
| 7. | Repères structurels, juillet–décembre 2010 | |
| 8. | Décaissements et conditions au titre de l'accord FEC, 2009–12 | |
| Appe | ndice I | |
| I. | Lettre d'intention complémentaire | 24 |
| Pièce | s jointes de l'Appendice I | |
| I. | Mémorandum de politiques économiques et financières | 26 |
| | Tableau 1.1. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs | 20 |
| | indicatifs, 2009–11 | 30 |
| | Tableau I.2. Repères structurels, 2011 | |
| II. | Mémorandum technique d'exécution du programme | |

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Évolution récente et résultats du programme

- En 2010 l'amélioration de la conjoncture économique mondiale a contribué à de solides résultats macroéconomiques; cependant certaines faiblesses se sont manifestées dans le secteur financier.
- Les grands objectifs de politique budgétaire du programme pour 2010 sont réalisables malgré un déficit de financement extérieur, et ce grâce à un meilleur recouvrement de l'impôt et des autres types de recettes (y compris celles provenant du secteur des ressources naturelles), à une maîtrise rigoureuse des dépenses et à la réduction de certains investissements publics moins prioritaires.
- Les autorités ont observé tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin et, à une exception près, respecté tous les repères structurels du programme. En outre, il ressort des données préliminaires à fin novembre 2010 que les objectifs de fin d'année seront vraisemblablement atteints.

Entretiens et programme pour 2011

- Comme les résultats enregistrés dans le cadre du programme continuaient d'être satisfaisants et que les inquiétudes à l'égard de l'impact de la crise financière mondiale s'étaient atténuées, les entretiens avec les autorités se sont centrés sur la consolidation de la stabilité macroéconomique, le renforcement de l'indépendance et de l'efficacité de la banque centrale et l'amélioration du climat des affaires. Ces entretiens ont mis en évidence des difficultés compte tenu du faible niveau du financement extérieur, des problèmes liés à une banque commerciale en faillite, et des questions de gouvernance et de transparence relatives au secteur des ressources naturelles.
- Les autorités ont réaffirmé leur détermination à mettre en œuvre le programme à moyen terme, énoncé dans leur Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) de juin 2010. Les grandes lignes des politiques énoncées dans ce MPEF continuent d'être pertinentes pour atteindre les objectifs à moyen terme de croissance du PIB réel d'environ 7 % par an, d'une inflation à un seul chiffre et d'une accumulation de réserves internationales brutes équivalant à 9 semaines d'importations hors aide. Les autorités entendent réduire davantage la dominance budgétaire durant la période à venir afin d'atteindre ces grands objectifs macroéconomiques.
- Pour renforcer le climat de l'investissement et la gestion des ressources naturelles, les autorités ont convenu de mener un large éventail de réformes dans le secteur extractif. Ces réformes visent, entre autres choses, à assurer l'inviolabilité des contrats et des droits de propriété privée et à renforcer la transparence des transactions dans ce secteur.

Risques pesant sur le programme

• La récente amélioration de la gestion macroéconomique a aidé la RDC à faire face aux vents contraires de la crise financière mondiale et aux autres phénomènes économiques défavorables. Il sera essentiel d'entretenir cette embellie, car les risques qui pèsent sur le

programme ne se sont pas dissipés et proviennent de la fragilité de la reprise économique mondiale, des éventuels dérapages budgétaires pouvant se produire dans la perspective des élections présidentielle et parlementaires de l'an prochain et de la vulnérabilité du secteur bancaire.

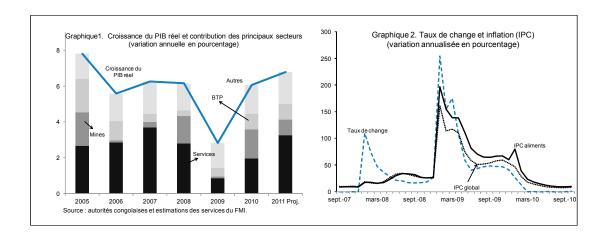
Les services du FMI recommandent que soit achevée la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC et que soit effectué le troisième décaissement d'un montant équivalent à 49,493 millions de DTS.

I. CONTEXTE

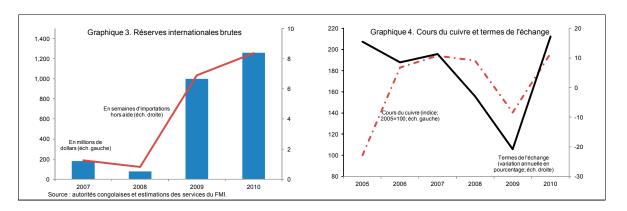
- 1. Le Conseil d'administration du FMI a achevé la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en juin 2010 et décidé que la RDC avait atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE. L'allégement au titre de l'initiative PPTE et de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) en faveur de la RDC totalisait environ 7,3 milliards de dollars EU en valeur actuelle, soit le montant le plus élevé dont ait bénéficié un PPTE. Lors de la réunion du Conseil d'administration de juin, les administrateurs ont souligné qu'il importait de corriger les faiblesses en matière de gouvernance et de transparence, notamment dans les industries extractives, pour que la RDC puisse bénéficier pleinement de cet allégement.
- 2. Les inquiétudes liées à la gouvernance et à la transparence ont provoqué un ralentissement des financements extérieurs au second semestre de 2010. Le gouvernement y a réagi en élargissant le champ de ses réformes de gouvernance économique avec le concours de ses partenaires au développement et en adoptant une enveloppe de dépenses plus restreinte afin d'atteindre les objectifs généraux de politique budgétaire pour 2010 et 2011.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET PERSPECTIVES

- 3. En 2010 l'amélioration de la conjoncture économique mondiale a permis d'enregistrer de solides résultats macroéconomiques, cependant des faiblesses se sont par ailleurs manifestées dans le secteur financier.
- Selon les estimations, la croissance du PIB réel aurait été d'environ 6 % en 2010, contre 2,8 % l'année précédente, grâce à l'activité du secteur minier, du BTP et du tertiaire (graphique 1 et tableau 1). Les perspectives favorables des cours mondiaux des produits de base devraient profiter à ces activités et contribuer à maintenir une croissance robuste cette année. Les augmentations modérées des prix des produits alimentaires et la relative stabilité du franc congolais ont contribué à faire descendre le taux d'inflation en dessous de 10 % pour la première fois depuis de nombreuses années (graphique 2). L'inflation devrait se maintenir à ce niveau à court terme, proche de l'objectif d'inflation à moyen terme des autorités



Selon les estimations, en 2010 le déficit extérieur courant (transferts officiels compris) se serait creusé de quelque 7 points de PIB, les importations liées aux projets d'investissement ayant progressé plus rapidement que les exportations en dépit de leur redressement (tableau 2). Cependant les flux financiers et les entrées de capitaux, notamment ceux liés à l'allégement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, ont contribué à accroître la couverture des importations à partir des réserves internationales, de 6,9 semaines en 2009 à 8,4 semaines à la fin 2010 (graphique 3). À la minovembre 2010, les créanciers du Club de Paris ont effacé 7,3 milliards de dollars EU de dette sur les 7,5 milliards de dollars EU de dette admissible à l'initiative PPTE dont la RDC leur était redevable, et les autorités ont entamé, voire conclu, des accords de rééchelonnement avec leurs créanciers bilatéraux et commerciaux. Les perspectives extérieures pour 2011 sont favorables vu la réduction de la charge de la dette extérieure, les possibilités qu'offre le secteur minier et l'amélioration des termes de l'échange (graphique 4).



• Les grands objectifs budgétaires du programme pour 2010 ont vraisemblablement été atteints malgré un déficit de financement extérieur (hors allégement de la dette consenti par le FMI) d'environ 1,9 % du PIB (tableau 3)¹. Le déficit budgétaire intérieur (base caisse) devrait avoir diminué d'environ 2½ points de PIB (tableau 4a et 4b)². Un meilleur recouvrement des recettes fiscales et des autres recettes (y compris celles provenant des ressources naturelles), une rigoureuse maîtrise des dépenses et la réduction de certains investissements publics moins prioritaires ont aidé en ce sens.

_

¹ L'appui budgétaire de la Banque mondiale (100 millions de dollars EU), de la Commission européenne (67 millions de dollars EU) et des bailleurs de fonds bilatéraux (31 millions de dollars EU) ne s'est pas matérialisé en 2010. Cependant, le concours de la CE est maintenant prévu pour le début de 2011. Le déficit de financement extérieur s'explique par un ralentissement des décaissements de la Banque mondiale et des bailleurs de fonds à cause de préoccupations liées à la gouvernance et la transparence des industries extractives. Les autorités ont entrepris de répondre à ces questions et ce financement devrait reprendre plus tard dans l'année.

² Le solde budgétaire intérieur est défini comme les recettes intérieures, à l'exclusion du pas-de-porte de l'accord de coopération sino-congolais, moins les dépenses, à l'exclusion des projets financés sur ressources extérieures et des paiements d'intérêts extérieurs.

La croissance de la monnaie au sens large a ralenti en 2010 en raison de l'assainissement des finances publiques et d'une meilleure gestion des liquidités (graphiques 5 et 6, tableau 5). La Banque centrale du Congo (BCC) a sensiblement réduit son taux directeur avec le repli de l'inflation, tout en maintenant le taux réel à un niveau relativement élevé. Elle a en outre enregistré d'importants progrès dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde prioritaires, encore que certaines réformes cruciales telles que la transition vers les normes internationales d'information financière (IFRS) prendront plus de temps que prévu en raison de contraintes de capacité.

Tableau 3. Administration centrale, 2009-11 (% du PIB)

| | 2009_ | 201 | 10 | 2011 |
|-----------------------------------|-------|--------------------|------|-------|
| | Ī | Prog. ¹ | Est | Proj. |
| Recettes | 16,8 | 19,6 | 19,0 | 21,6 |
| Pas-de-porte | 1,1 | 1,0 | 0,0 | 0,9 |
| Dons (budget) | 1,7 | 0,8 | 4,2 | 0,0 |
| dont : allégement PPTE FMI | | | 3,6 | 0,0 |
| Dépenses ² | 18,3 | 19,5 | 19,0 | 22,0 |
| dont : élections | | 0,3 | 0,8 | 1,0 |
| investissement | 2,7 | 3,2 | 2,5 | 4,1 |
| Solde intérieur (avant dons) | -2,5 | -1,0 | 0,0 | -1,3 |
| Service dette extérieure (caisse) | 0,6 | 1,2 | 0,8 | 0,6 |
| Besoin de financement | | | | |
| (après dons et pas-de-porte) | -0,4 | -0,3 | 3,4 | -1,1 |
| Financement | 0,4 | 0,3 | -3,4 | 1,0 |
| Financement intérieur | 0,0 | -1,5 | -3,6 | 0,3 |
| dont : système bancaire | -0,7 | -1,5 | -3,6 | -0,3 |
| Financement extérieur | 0,3 | 1,8 | 0,2 | 0,7 |
| dont : besoin de financement | 0,3 | 1,6 | 0,0 | 0,5 |
| Pour mémoire | | | | |
| Dépenses pro-pauvres | 5,3 | | 5,9 | 6,7 |

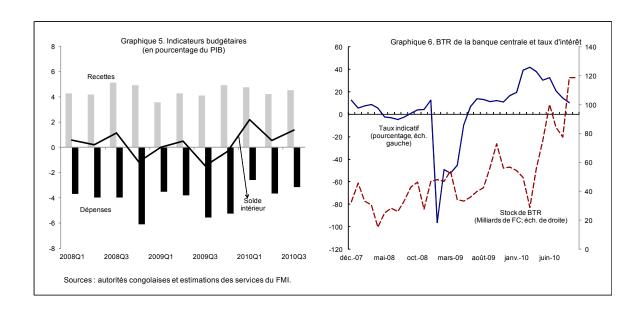
Sources : autorités congolaises; et estimations

et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI Nº 10 329; les ratios s'appuient sur

des chiffres révisés de PIB.

⁴ A l'exclusion des projets financés sur ressources extérieures et paiement d'intérêts sur la dette extérieure.



• En dépit d'un environnement économique favorable et d'une intensification de la mise en application des normes prudentielles par la BCC, le secteur bancaire reste fragile : 6 des 18 banques commerciales ne respectent pas certains des ratios prudentiels ou exigences de fonds propres et la *Banque Congolaise (BC)*, la troisième banque sur le plan des actifs, est en cours de liquidation après l'échec de plusieurs tentatives de restructuration durant ces dernières années. Les services du FMI apportent leur assistance technique dans ce processus.

8

III. RÉSULTATS DU PROGRAMME

- 4. La mise en œuvre des politiques économiques jusqu'à la fin du premier semestre 2010 a été satisfaisante. Il ressort des données préliminaires jusqu'à la fin novembre que les objectifs de fin d'année seront probablement atteints. Les autorités ont observé tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin et, à une seule exception près, rempli tous les repères structurels.
- Les critères de réalisation ajustés à fin juin 2010 ont été observés avec une marge confortable, notamment en ce qui concerne les avoirs extérieurs nets de la BCC (tableau 6)³. Ces résultats s'expliquent par la discipline budgétaire et par la décision de la banque centrale de mettre à profit une conjoncture externe meilleure afin de reconstituer ses réserves internationales. Les autorités ont fait savoir qu'elles n'avaient pas contracté de dette extérieure non concessionnelle durant l'année.
- Les réformes structurelles ont progressé, mais certains retards se sont produits et un repère n'a été observé que partiellement (tableau 7). Les autorités ont continué de publier en temps et en heure les contrats de partenariat entre entreprises publiques et privées, notamment un contrat faisant intervenir un contentieux qui fait actuellement l'objet d'un arbitrage international⁴. Une loi pour la recapitalisation de la banque centrale a été déposée au parlement plus tard que prévu car sa préparation a pris plus de temps et des problèmes informatiques ont provoqué une interruption de deux mois de la communication régulière de certains tableaux d'exécution budgétaire. Les prix intérieurs des carburants ont été relevés sensiblement et les subventions ont été supprimées, mais les ajustements ne représentaient qu'environ les trois quarts du montant envisagé dans le programme. Le gouvernement reste prudent au regard de l'augmentation de ces prix compte tenu des difficultés de l'environnement politique et social actuel, mais il est déterminé à procéder à des augmentations progressives si les cours mondiaux du pétrole continuent d'augmenter.

IV. ENTRETIENS ET PROGRAMME POUR 2011

5. Comme les résultats du programme continuaient d'être satisfaisants et que l'impact de la crise financière mondiale suscitait moins d'inquiétudes, les entretiens se sont centrés sur la consolidation de la stabilité macroéconomique, le renforcement de l'indépendance de l'efficacité de la banque centrale et l'amélioration du climat des affaires. Ces entretiens ont mis en évidence des difficultés, vu le faible niveau du financement extérieur, les problèmes liés à une banque commerciale en faillite et les questions de gouvernance et de transparence dans le secteur des ressources naturelles.

-

³ Les facteurs d'ajustement à la fin juin comprenaient un manque à percevoir d'allégement de dette, de versement de primes et de produit des privatisations, un niveau plus faible que prévu du service de la dette extérieure et un niveau excédentaire d'appui budgétaire.

⁴ La Cour internationale d'arbitrage de Paris est saisie du contentieux et devrait se prononcer en 2012.

6. Les autorités ont réitéré leur détermination à mettre en œuvre le programme à moyen terme énoncé dans leur Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) de juin 2010⁵. Les grandes lignes des politiques énoncées dans ce MPEF demeurent pertinentes au regard des objectifs à moyen terme d'un taux de croissance du PIB réel d'environ 7 % par an, d'une inflation à un seul chiffre, et d'une accumulation de réserves internationales brutes d'un équivalent de 9 semaines d'importations hors aide. Les autorités entendent réduire davantage la dominance budgétaire durant la période à venir afin d'atteindre ces grands objectifs macroéconomiques.

9

A. Politiques macroéconomiques

Politique budgétaire

- 7. Le programme budgétaire de 2011 défini par les autorités aligne les dépenses sur les recettes intérieures et les financements extérieurs escomptés afin d'éviter le financement du budget par la banque centrale. Il table ainsi sur un déficit budgétaire intérieur d'environ 1½ % du PIB afin de limiter l'écart de financement à l'équivalent de ½ % du PIB, lequel sera couvert par un appui budgétaire de la Commission européenne au début de l'année. En conséquence, le programme est entièrement financé. Le déficit prévu pour 2011 est légèrement supérieur à ce qui avait été envisagé au moment de la première revue, ce qui s'explique dans une grande mesure par des dépenses liées aux élections, qui n'avaient pas été initialement incluses. Le programme offre la latitude qui permettra de prévoir un niveau supérieur de dépenses si d'autres financements extérieurs se matérialisent. Les progrès récemment enregistrés dans l'élargissement des réformes de gouvernance économique pourraient se traduire par ce type de financement cette année, notamment en provenance de la Banque mondiale. Le gouvernement et les services du FMI ont convenu de débattre de l'emploi éventuel de ces ressources au moment de la troisième revue de l'accord FEC.
- 8. Les autorités avaient initialement fixé des plafonds élevés de dépenses pour 2011, mais les ont ensuite abaissés pour tenir compte des niveaux plus faibles de financement extérieur. Le budget prévoit, par rapport à l'année dernière, des augmentations de la masse salariale, de la consommation de biens et de services et des investissements financés sur ressources intérieures. La progression de la masse salariale s'explique principalement par des augmentations de salaire et par le recrutement d'enseignants ainsi que par des versements ponctuels liés aux recrutements à l'appui des élections et aux indemnités versées aux parlementaires partant en retraite. S'agissant des biens et des services, l'augmentation tient principalement à la progression des dépenses pro-pauvres de santé et d'éducation, aux ressources à mobiliser pour les élections présidentielle et parlementaires de cette année et aux dépenses sécuritaires (précédemment enregistrées comme dépenses exceptionnelles) (§ 3, MPEF)⁶.

⁵ Pour plus de détails voir Rapport du FMI 10/329.

⁶ Les services du FMI et de la Banque mondiale continuent d'apporter leur concours aux autorités pour le renforcement de l'information budgétaire au niveau des Provinces, travail nécessaire pour offrir une image fidèle de la totalité des dépenses sociales.

10

Le budget prévoit une réserve d'environ ½ % de PIB pour dépenses urgentes imprévues, pouvant être liées par exemple au coût de la liquidation de la BC (voir encadré 1 ci-après).

- 9. Une meilleure mobilisation des recettes intérieures reste prioritaire pour le gouvernement. À court terme, il s'agit principalement d'aligner les prix intérieurs des carburants sur les cours mondiaux, de durcir les contrôles douaniers en renforçant les guichets uniques et en combattant le non-paiement des droits d'importation sur les carburants et de veiller à ce que les institutions publiques et le Parlement s'acquittent pleinement de leurs obligations fiscales. Ce travail permettrait de mobiliser des recettes supplémentaires totalisant environ 1½ % du PIB en 2011. Si les cours mondiaux du pétrole poursuivent leur ascension, les prix intérieurs des carburants s'y adapteront progressivement pour éviter toute apparition de subventions et permettre un acroissement des recettes budgétaires. Les autorités entendent par ailleurs mettre en place un régime de tarification pour opérer des ajustements réguliers et rapides des prix des carburants et supprimer toute marge discrétionnaire de nature politique dans les décisions tarifaires (§3, MPEF). Le gouvernement s'emploie à renforcer la mobilisation des recettes provenant du secteur des ressources naturelles et mise sur un produit des privatisations d'environ ½ % du PIB, principalement attribuable à la vente d'une cimenterie publique.
- 10. Les entretiens ont également porté sur l'utilisation optimale de l'allégement de dette **PPTE**. Compte tenu de la récente embellie de la conjoncture extérieure et de l'amélioration des réserves internationales, les services du FMI et les autorités ont conclu que l'allégement consenti par le FMI (3,6 % du PIB) devrait servir à accumuler davantage de réserves et à accroître les dépenses pro-pauvres cette année⁷.
- 11. L'allégement de la dette consenti au titre des initiatives PPTE et IADM a réduit le niveau d'endettement, mais la RDC connaît un risque élevé de surendettement pouvant être provoqué par des chocs exogènes. Les richesses en ressources naturelles, les considérables besoins en infrastructures et le récent allégement de la dette attirent un nombre croissant de créanciers potentiels équipés de propositions de projets. Aussi les services du FMI engagent-ils les autorités à maintenir une stratégie d'endettement extérieur prudente tout en rappelant les exigences du programme au regard des emprunts à des conditions fortement concessionnelles, du renforcement de la capacité de gestion de la dette et de la définition de priorités claires en matière de sélection de projets. Les autorités ont affirmé leur volonté d'atteindre ces objectifs et de consulter les services du FMI et de la Banque mondiale avant de contracter tout nouvel emprunt extérieur.

Politique monétaire et secteur financier

12. La banque centrale continuera de cibler les agrégats monétaires pour atteindre son objectif d'inflation et se servira des opérations d'open market et des taux d'intérêt

_

⁷ À noter que les tableaux 4a et4b tiennent pleinement compte de l'allégement de la dette PPTE accordé par le FMI en juillet 2010 (enregistré en dessous de la ligne comme accumulation des dépôts de l'État dans le système bancaire). En 2011, cet allégement de dette contribue à financer une augmentation des dépenses pro-pauvres.

11

directeurs comme principaux instruments. La croissance de la monnaie au sens large (M2) devrait considérablement ralentir en 2011 et descendre à quelque 18 %, conformément au net repli récemment enregistré par l'inflation. L'inflation ayant reculé plus vite que prévu, les services du FMI ont appuyé la récente réduction du taux d'intérêt directeur de la BCC en précisant toutefois qu'il importait de maintenir ce taux à un niveau relativement élevé en termes réels. Cela contribuera à maîtriser les tensions inflationnistes (y compris celles issues des effets de second tour du renchérissement des produits alimentaires et énergétiques prévu cette année) et à étayer la crédibilité de la banque centrale.

- 13. Le taux de change nominal est resté relativement stable jusqu'à la fin du second semestre de l'année dernière et les autorités ont attribué cela aux fondamentaux du marché. La banque centrale est certes intervenue sur le marché des changes afin de profiter des conditions favorables pour la constitution de réserves internationales, mais les autorités ont rapppelé leur intentoin de suivre un régime de change flexible. Dans ce contexte, la BCC limitera les interventions sur le marché des changes au lissage de la volatilité des taux de change à court terme et à la réalisation de l'objectif d'accumulation de réserves internationales⁸.
- 14. Les autorités reconnaissent qu'il est important de renforcer l'indépendance et l'efficacité de la banque centrale afin de maintenir un niveau d'inflation faible et stable. À cette fin, elles entendent recapitaliser la BCC au moyen de titres négociables et rémunérés et exécuter un plan stratégique pour améliorer sa viabilité opérationnelle et financière, notamment en réformant sa caisse de retraite et en mettant fin aux activités non primordiales, telles que celles liées au centre hospitalier et à l'Hôtel des monnaies (§ 6, MPEF). Parmi les autres priorités, il convient de renforcer la capacité de prévision des liquidités, de réformer la monnaie et de mettre en application les recommandations du FMI sur l'évaluation des sauvegardes.
- 15. La récente intervention de la banque centrale auprès d'une banque en difficultés a mis d'autant plus en évidence la nécessité urgente de corriger les faiblesses du secteur financier, notamment en ce qui a trait au dispositif de réglementation et de supervision. Les autorités ont entrepris de liquider la *Banque Congolaise* et ont défini un certain nombre de mesures destinées à renforcer la capacité en ressources humaines du contrôle bancaire, ainsi que des amendements à la loi et à la réglementation bancaires afin de les aligner sur les pratiques optimales internationales. Parmi les principales iniciatives il convient de citer l'adoption de mesures exécutoires progressives fondées sur des règles et d'un régime spécial applicable aux banques en difficultés (§ 8, MPEF). La consolidation des capacités des ressources humaines, l'informatisation et le renforcement du contrôle sur pièces sont autant de facteurs importants pour la mise en œuvre de ces initiatives

_

⁸ Le programme prévoit que l'accumulation d'avoirs extérieurs nets se concentre en fin de période afin de tenir compte du calendrier des financements extérieurs et du pas-de-porte de l'opération conjointe avec la Chine.

Encadré 1. Répercussions sur le programme de la résolution d'une banque en difficultés

Les autorités ont entrepris de liquider la *Banque Conglaise* (BC) compte tenu de la précarité de sa situation financière et du manque de perspectives de restructuration. Afin de réduire dans toute la mesure du possible les risques pour le secteur financier, la liquidation envisagée devrait faire intervenir un accord d'achat et de prise en charge par lequel une banque financièrement saine procéderait à l'acquisition de certains des «bons» actifs de la BC et d'une partie de ses engagements. Le coût budgétaire de cette démarche (dans le cas le plus défavorable) pourrait s'élever à environ180 millions de dollars EU (1½ % du PIB). Cette estimation est toutefois très approximative compte tenu de la fiabilité limitée des données sous-jacentes. Les coûts font intervenir trois éléments : i) les engagements de l'État auprès de la BC (64 millions de dollars EU); ii) la couverture des engagements de la banque centrale auprès de la BC (88 millions de dollars EU); et iii) les coûts de transaction liés à la liquidation (28 millions de dollars EU). La liquidation de la BC ne devrait pas menacer la réalisation des objectifs du programme pour 2011, encore que certains ajustements puissent être nécessaires.

- Dans le cas de figure le plus défavorable, le coût budgétaire en 2011 est estimé à environ 0,7 % du PIB, montant qui pourrait être couvert principalement à partir de la réserve (½ % du PIB). Le reste pourrait être financé à partir d'une réaffectation des ressources ou de concours extérieurs. On suppose que l'État couvre les engagements de la banque centrale auprès de la BC en émettant des titres publics.
- L'accumulation de dettes intérieures du fait de l'émission de titres publics ne mettrait pas en danger la viabilité de la dette du secteur public car le niveau d'endettement intérieur est très faible.
- La liquidation réduirait les AEN (dans une proportion pouvant aller jusqu'à 0,7 % du PIB) et le programme pourrait prendre cela en charge par une accumulation plus lente des réserves internationales ou l'achat de devises par la banque centrale si les conditions restent favorables.

B. Réformes de gouvernance et autres réformes structurelles

- 16. S'agissant des politiques structurelles, les services du FMI conjointement avec ceux de la Banque mondiale se sont particulièrement centrés sur les mesures propres à renforcer la gouvernance et la transparence dans les industries extractives (secteurs forestier, minier et pétrolier). Plusieurs contentieux relayés par les médias, le manque de transparence dans les transactions et des inquiétudes face au niveau relativement faible du produit de l'exploitation des ressources naturelles revenant à l'État ont mis en évidence des faiblesses dans le dispositif régissant ces secteurs. Bien que les autorités ne pensent pas que ces problèmes soient le signe d'une détérioration du climat des affaires, elles ont reconnu qu'une meilleure gestion des ressources naturelles était essentielle au développement à long terme de la RDC.
- 17. Les autorités ont convenu de mener un large éventail de réformes dans les secteurs extractifs mises au point en étroite collaboration avec la Banque mondiale. Ces réformes visent, entre autres objectifs, à assurer l'inviolabilité des contrats et des droits de propriété privée et à accroître la transparence des transactions dans ces industries. Les autorités ont également manifesté leur souhait de prendre les mesures nécessaires pour adhérer à la Convention de New York pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (voir encadré 2 et § 8 du MPEF). De concert avec les autres parties intéressées, les services du FMI continueront de suivre l'évolution et la mise en œuvre de ces réformes : le programme prévoit maintenant deux repères dans des domaines jugés essentiels d'un point de vue macroéconomique (déclaration des

transactions entre entreprises publiques et privées dans les secteurs minier, forestier et pétrolier et transfert du produit de ces activités revenant au Trésor). L'adhésion des autorités au protocole de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives permettrait de renforcer ces mesures.

Encadré 2. Dispositif général pour le renforcement de la gouvernance et de la transparence dans les industries extractives

Pour renforcer la gouvernance et la transparence dans les secteurs forestier, minier et pétrolier, le gouvernement entend mener un large éventail de réformes à échéances bien définies, avec le concours de la Banque mondiale, des partenaires au développement et du FMI.

Dans le secteur minier, le gouvernement rendra publics les droits et les contrats miniers, veillera à la transparence grâce à la publication et à la cartographie des ressources minérales et des permis d'exploitation minière, mettra en place un dispositif d'appel à la concurrence pour les concessions minières identifiées/évaluées, y compris celles détenues par des entreprises publiques, et mettra au point des formules transparentes d'attribution des champs non explorés conformément aux pratiques internationales courantes.

Dans le secteur forestier, le gouvernement rendra publics les résultats de la revue juridique des concessions forestières réalisée en 2009, mettra en place un dispositif d'appel à la concurrence pour les concessions forestières et précisera les adjudications pouvant s'effectuer de gré à gré, publiera à intervalles trimestriels toutes les adjudications de droits forestiers et préparera un état des lieux des licences et permis existants.

Dans le secteur pétrolier, le gouvernement rendra publics le cadre légal et réglementaire et les concessions pétrolières, précisera le dispositif réglementaire (règlement des différends, principes, règles et procédures pour la révocation des droits d'exploitation et de mise en valeur), et préparera les appels à la concurrence pour l'octroi des droits d'exploration et de mise en valeur.

De manière plus générale les autorités entendent faire appel à la concurrence pour privatiser ou vendre des entreprises publiques des secteurs extractifs, passer en revue les lois et réglementations en vigueur pour élaborer des contrats types, et rendre publiques les recettes provenant des transactions liées aux industries extractives.

18. Le gouvernement continuera de mettre en œuvre son programme de réformes de la gestion des finances publiques (GFP) avec l'assistance technique du FMI et des bailleurs de fonds. Les faiblesses de la comptabilité publique et le manque de structures budgétaires et comptables harmonisées dans l'ensemble des administrations publiques menacent à la fois la GFP des administrations centrales et les efforts de décentralisation. À partir de leur Plan stratégique pour la réforme des finances publiques les autorités entendent corriger ces faiblesses et s'attaquer à d'autres problèmes à court et à moyen terme. Les principales réformes concernent le renforcement de la planification, de l'exécution et du suivi budgétaires au niveau central et à celui des Provinces (conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté), l'amélioration de la comptabilité publique et définition des principes qui sous-tendent la décentralisation budgétaire au moyen de la mise en application de la loi sur les finances publiques (§ 8, MPEF). La mise en œuvre sans retard du nouveau code des marchés publics est également une priorité.

C. Risques pesant sur le programme

- 19. La récente amélioration de la gestion macroéconomique a aidé la RDC à surmonter les vents contraires de la crise financière mondiale, les niveaux faibles et incertains des concours financiers extérieurs et l'instabilité dans les provinces orientales. Il sera vital d'entretenir ces améliorations, car les risques qui pèsent sur le programme ne se sont pas dissipés et ils tiennent principalement à :
- la fragilité de la reprise économique mondiale, laquelle pourrait avoir des retombées négatives sur les exportations et investissements directs étrangers, importants ressorts de la croissance économique;
- les pressions sur les dépenses compte tenu de la fragilité de la situation sécuritaire et du risque de dérapage budgétaire dans la perspective des élections présidentielle et parlementaires de l'an prochain, ce qui pourrait neutraliser les progrès dans la maîtrise de la dominance budgétaire;
- la fragilité du secteur bancaire (principalement attribuable aux carences du dispositif de réglementation et de supervision), ce qui pourrait menacer l'intermédiation financière et provoquer des tensions sur le taux de change et l'inflation.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

- 20. La situation macroéconomique de la RDC s'est sensiblement améliorée après une période de croissance inégale et de cycles d'inflation et de dépréciation du taux de change. L'activité économique s'intensifie à un rythme vigoureux, l'inflation est désormais à un seul chiffre, le taux de change s'est stabilisé et l'allégement de la dette a réduit le fardeau d'endettement extérieur qui pesait lourdement sur l'économie.
- 21. Une meilleure internalisation du programme a joué un rôle important, mais la reprise économique est fragile. La poursuite d'une mise en œuvre satisfaisante des politiques économiques contribuera à atténuer les risques pesant sur le programme, mais une assistance financière et technique accrue de la part de la communauté financière internationale serait également salutaire.
- 22. La discipline budgétaire a permis de donner une solide assise au programme. Aucun dérapage budgétaire imputable à des pressions sur les dépenses ne s'est produit durant la période qui a précédé les fêtes du 50° anniversaire de l'indépendance en juin dernier; les dépenses ont été réduites pour tenir compte de la diminution du financement extérieur au second semestre de l'année; et l'enveloppe budgétaire pour 2011 est conforme à l'objectif de la suppression du financement par la banque centrale. Les services du FMI saluent les efforts consentis pour hiérarchiser les dépenses afin de réduire dans toute la mesure du possible les conséquences de la compression des ressources sur les politiques sociales propices à la croissance et à la lutte contre la pauvreté.

- 23. Un effort comparable sur le plan des recettes contribuera davantage à appuyer les objectifs de politique budgétaire du gouvernement. La meilleure façon de répondre aux considérables besoins du pays en matière d'infrastructures et de développement consiste à redoubler d'efforts dans la mobilisation des recettes intérieures provenant des ressources naturelles, à renforcer la conformité aux règles et à réformer les pratiques administratives.
- 24. La banque centrale devrait résister aux pressions politiques visant à tirer davantage les taux d'intérêt réels à la baisse, jusqu'à ce que les données montrent de façon satisfaisante que l'inflation est faible et stabilisée. Il est crucial de maintenir un faible niveau d'inflation pour pouvoir consolider la stabilité macroéconomique et atténuer les effets sur les ménages pauvres et vulnérables de la RDC, lesquels ne bénéficient d'aucune protection contre la montée des prix. À cet égard, il convient de saluer l'intention des autorités de renforcer l'indépendance et l'efficacité de la banque centrale.
- 25. Les récents problèmes liés à la *Banque Congolaise* soulignent que la réforme de la banque centrale et du dispositif légal est prioritaire. La BCC est chargée de la supervision des institutions financières et de la mise en application des normes prudentielles, lesquelles sont vitales pour assurer la stabilité du secteur financier et développer l'intermédiation. Elle ne peut pas s'acquitter efficacement de cette mission sans un dispositif adéquat de lois et réglementations et un renforcement de la capacité institutionnelle et administrative.
- 26. Une forte internalisation du programme de renforcement de la gouvernance et de la transparence dans les industries extractives secteurs forestier, minier et pétrolier revêt une importance décisive. Les ressources naturelles sont, pour la RDC, la principale source de richesse et de croissance potentielle à long terme, mais les recettes perçues par l'État sont inférieures aux attentes. Les réformes proposées devraient renforcer le climat des affaires en alignant les pratiques des entreprises sur les normes internationales, tout en maximisant la part de l'État au moyen d'une concurrence transparente et ouverte.
- 27. La mise en œuvre intégrale du programme de réformes de GFP est essentielle pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques. L'adoption de la nouvelle loi sur les finances publiques permettra de mettre en place un régime de GFP basé sur des règles et s'appuyant sur une planification et une exécution intégrales du budget à tous les niveaux des administrations publiques, un suivi effectif des dépenses publiques et des pratiques modernes de passation des marchés. Les autorités ont élaboré un programme de GFP bien défini et devraient le mettre rapidement en application.
- 28. Les services du FMI saluent les efforts consentis par les autorités pour amorcer ou conclure des accords de rééchelonnement de la dette avec leurs créanciers bilatéraux et commerciaux. À cet égard la revue des assurances de financement effectué par les services du FMI est achevée.
- 29. Les services du FMI recommandent que soit achevée la deuxième revue de l'accord FEC et effectué le troisième décaissement d'un montant équivalent à 49,493 millions de DTS.

Tableau 1. République démocratique du Congo: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009-15

| | 2009 Est. | Prog. | 0 Est. | 2011 Prog. ¹ | Rév. | 2012 | 2013 Projec | 2014 | 2015 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|-------------|
| | 201. | . 109. | | | nev. | | 1 10,00 | 20010 | |
| | | (Va | riation annu | uelle en pourcen | tage, sauf | indication c | ontraire) | | |
| Production et prix PIB en prix constants | 2.8 | 5.4 | 6.1 | 7.0 | 6.8 | 6.3 | 8.1 | 6.2 | 6.4 |
| Déflateur du PIB | 35.1 | 27.1 | 23.3 | 8.5 | 9.5 | 8.3 | 7.7 | 8.9 | 8.5 |
| Prix à la consommation, moyenne annuelle | 46.2 | 26.2 | 23.6 | 13.5 | 9.9 | 9.5 | 9.0 | 8.8 | 8.3 |
| Prix à la consommation, fin de période | 53.4 | 15.0 | 9.9 | 12.0 | 9.9 | 9.0 | 9.0 | 8.5 | 8.0 |
| Secteur extérieur | | | | | | | | | |
| Exportations, f.à.b. (en dollars EU) | -33.6 | 48.3 | 60.4 | 18.7 | 11.3 | 5.8 | 24.7 | 4.6 | 6. |
| Importations, f.à.b. (en dollars EU) Exportations (volume) | -26.3 -4.3 | 46.4 8.0 | 52.0 25.6 | 16.3 14.4 | 10.8 6.3 | 2.4 6.5 | 17.4 25.9 | -1.4 6.3 | 5. 8. |
| Importations (volume) | -15.8 | 38.1 | 39.5 | 14.9 | 9.3 | -0.4 | 16.3 | -2.5 | 4. |
| Termes d'échange | -20.8 | 2.6 | 17.2 | -6.9 | 1.4 | -1.4 | -1.9 | -2.7 | -2. |
| Taux de change effectif nominal ² | -26.7 | | | | | | | | |
| Taux de change effectif réel ² | 1.0 | | | *** | | | | | |
| | (Variation a | annuelle en p | ourcentage | de la monnaie a | | rge en débu | de périod | de, sauf in | dication |
| Monnaie et crédit | | | | contra | aire) | | | | |
| Monnaie au sens large | 50.4 | 41.1 | 35.2 | | 17.5 | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 17.0 | 57.8 | 54.3 | | 10.6 | | | | |
| Avoirs intérieurs nets | 33.3 | -16.4 | -18.6 | | 7.3 | | | | |
| Crédits intérieurs Dont : | 13.5 | -2.1 | -19.0 | | 5.3 | | | | |
| Crédit net à l'État ³ | -7.6 | -12.2 | -28.5 | | -1.8 | | | | |
| Crédit au secteur privé (variation annuelle en %) | 39.3 | 36.8 | 21.9 | | 18.0 | | | | |
| | | | (En pourc | entage du PIB, s | sauf indica | ition contrair | e) | | |
| Finances de l'administration centrale | | | | | | | | | |
| Recettes publiques totales | 16.8 | 19.6 | 19.1 | 19.9 | 22.0 | 21.7 | 22.5 | 23.5 | 24.0 |
| Hors pas-de-porte de l'accord de coopération sino-congolais | 7.5 | 10.5 | 14.9 | 10.1 | 8.8 | 9.0 | 7.4 | 6.0 | 5. |
| Dépenses publiques totales Solde budgétaire intérieur (base caisse) | 27.5 -2.5 | 34.0 -1.0 | 32.4 0.0 | 38.8 -0.4 | 38.1 -1.3 | 36.4 -0.9 | 34.4 0.0 | 33.0 -0.1 | 31. -0. |
| Solde budgétaire interieur (base caisse) Solde budgétaire global (base ordonnancement, dons compris) | -2.5 -3.1 | -3.8 | 1.5 | -8.9 | -1.3 -7.3 | -5.7 | -4.5 | -3.5 | -0. -2. |
| Solde budgétaire global (base caisse, dons compris) | -4.1 | -5.3 | -0.1 | -9.8 | -7.8 | -6.3 | -4.2 | -3.2 | -1. |
| vestissement et épargne | | | | | | | | | |
| Épargne nationale brute | 8.9 | 10.4 | 13.3 | 19.2 | 18.9 | 19.8 | 20.5 | 24.1 | 23. |
| Publique | -1.2 | 1.8 | 1.4 | 2.8 | 1.2 | 3.4 | 4.9 | 5.7 | 5. |
| Non publique Investissement | 10.1 19.4 | 8.7 30.4 | 11.9 29.3 | 16.4 40.7 | 17.7 35.9 | 16.4 34.7 | 15.6 33.5 | 18.4 32.4 | 18. 31. |
| Public | 7.8 | 14.7 | 13.8 | 21.1 | 17.3 | 17.8 | 16.5 | 14.9 | 13. |
| Non public | 11.6 | 15.7 | 15.6 | 19.6 | 18.6 | 16.9 | 17.1 | 17.6 | 18. |
| alance des paiements | | | | | | | | | |
| Exportations de biens et services | 45.2 | 56.1 | 57.9 | 63.1 | 58.0 | 57.2 | 65.6 | 63.3 | 62. |
| Importations de biens et services | 60.9 | 75.1 | 74.7 | 83.0 | 74.5 | 71.2 | 76.9 | 69.9 | 67. |
| Compte courant bare transferts inclus | -10.5 -21.6 | -20.0 -27.0 | -16.0 -21.9 | -21.5 -21.5 | -17.0 -22.4 | -14.8 -19.9 | -13.0 -18.0 | -8.4 -13.2 | -7. -12. |
| Compte courant, hors transferts Réserves officielles brutes (fin de période), en millions de dollars EU. | 999 | 1,257 | 1,260 | 1,359 | 1,511 | 1,811 | 2,120 | 2,420 | 2,70 |
| Réserves officielles brutes, en semaines d'importations de biens et services | 6.9 | 7.5 | 8.4 | 7.9 | 9.3 | 10.1 | 10.5 | 11.1 | 11. |
| hors aide | | | | dollars EU, sauf | | | | | |
| Dette extérieure publique | | • | | | | • | | | |
| Stock total, incluant FMI | 13,705 | 2,931 | 4,073 | 4,404 | 5,283 | 6,511 | 7,051 | 7,918 | 8,49 |
| Valeur actuelle (VA) de la dette ⁴ | 9,750 | 3,773 | 2,872 | 5,045 | 3,997 | 4,929 | 5,247 | 5,900 | 6,26 |
| VA de la dette (pourcentage des exportations de biens et services) ⁴ | 156.7 | 58.9 | 43.9 | 74.0 | 57.4 | 59.8 | 55.7 | 56.3 | 53. |
| Service de la dette programmé | 1,071.0 | 203.4 | 160.3 | 87.3 | 84.6 | 100.3 | 150.0 | 163.0 | 200. |
| En pourcentage des exportations de biens et services En pourcentage des recettes publiques | 21.3 39.6 | 2.9 5.5 | 2.1 3.6 | 1.0 2.3 | 1.0 1.9 | 1.1 2.1 | 1.4 3.0 | 1.4 3.0 | 1. 3. |
| | 00.0 | 0.0 | 0.0 | 2.0 | 1.0 | 2.1 | 0.0 | 0.0 | 5. |
| our mémoire : PIB en valeur nominale (milliards de FC) | 9,073 | 12,163 | 11,861 | 14,125 | 13,863 | 15,963 | 18,583 | 21,499 | 24,81 |
| Taux de change (FC pour un dollar) | 9,013 | 12,103 | 11,001 | 14,120 | 10,000 | 13,803 | 10,000 | 435 د ب | ∠+,01 |
| Moyenne période | 817 | | | | | | | | |
| Fin de période | 903 | | | | | | | | |

Sources : autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 10/329. Les ratios liés au budget en pourcentage du PIB dans la colonne programme sont calculés à partir d'un PIB révisé.

² Variation de la moyenne annuelle; le signe (-) signifie une dépréciation.

variation de la moyenne annuelle, le signie (-) signille une depreziation.

3 Le crédit net à l'État estimé pour 2010 tient compte de la totalité du produit de l'allégement PPTE du FMI, ce qui n'est pas le cas de la colonne programme.

4 Les projections s'appuient sur des calculs correspondant à l'analyse de viabilité de la dette PPTE 2010 Raport du FMI 10/360. Elles comprennnent

L'assistance en sus des conditions de l'initiative PPTE renforcée, accordées par certains créanciers du Club de Paris. Les exportations correspondent à une moyenne triennale rétrospective mobile.

Tableau 2. République démocratique du Congo : Balance des paiements, 2009-15

| | 2009_ | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Prél. | | | Project | tions | | |
| | | (En millio | ons de dolla | ırs, sauf ind | lication con | traire) | |
| Solde des transactions courantes | -1.167 | -2.082 | -2.451 | -2.294 | -2.188 | -1.525 | -1.463 |
| Marchandises | -578 | -508 | -532 | -274 | 280 | 894 | 1.073 |
| Exportations, f.à.b. dont produits miniers et pétroliers | 4.370 | 7.012 | 7.803 | 8.258 | 10.300 | 10.773 | 11.492 |
| | 4.192 | 6.825 | 7.587 | 8.016 | 10.025 | 10.460 | 11.138 |
| Importations, f.à.b. | -4.949 | -7.520 | -8.335 | -8.532 | -10.020 | -9.879 | -10.419 |
| dont : importations liées à l'aide | -1.329 | -1.687 | -2.378 | -2.085 | -1.866 | -1.871 | -1.733 |
| Services Recettes | -1.167 650 | -1.681 500 | -1.846 557 | -1.886 589 | -2.172 735 | -2.097 769 | -2.202 820 |
| Dépenses | -1.817 | -2.181 | -2.403 | -2.475 | -2.906 | -2.865 | -3.022 |
| dont : importations liées à l'aide | -477 | -491 | -536 | -470 | -420 | -422 | -390 |
| Revenus | -779 | -881 | -1.022 | -1.099 | -1.329 | -1.425 | -1.512 |
| Recettes | 26 | 73 | 30 | 31 | 48 | 53 | 57 |
| Dépenses | -805 | -954 | -1.052 | -1.131 | -1.378 | -1.477 | -1.569 |
| dont : paiements d'intérêts ¹ | -558 | -26 | -21 | -25 | -175 | -174 | -153 |
| Trasnsferts courants | 1.357 | 988 | 950 | 965 | 1.033 | 1.102 | 1.179 |
| dont : aide officielle | 1.233 | 757 | 781 | 783 | 836 | 888 | 946 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 571 | 2.712 | 2.539 | 2.566 | 2.146 | 1.700 | 1.608 |
| Compte de capital | 263 | 1.395 | 745 | 733 | 626 | 515 | 522 |
| Officiel | 227 | 711 | 691 | 835 | 738 | 636 | 653 |
| Privé | 36 | 233 | 54 | -103 | -112 | -121 | -131 |
| Transferts de capital (PPTE/IADM) | | 8.541 | | | | | |
| dont : du FMI | | 450 | | | | | |
| Réduction du stock de la dette (PPTE/IADM) | | -8.091 | | | | | |
| Compte d'opérations financières | 309 | 1.318 | 1.795 | 1.833 | 1.520 | 1.186 | 1.086 |
| Capital officiel Décaissements bruts | -321 485 | 722 800 | 1.136 1.200 | 925 1.000 | 424 950 | 927 1.026 | 660 751 |
| Amortissement programmé ² | -805 | -78 | -64 | -75 | -526 | -99 | -91 |
| Capital privé (net) | 629 | 596 | 659 | 908 | 1.096 | 258 | 426 |
| dont : investissement direct étranger | 629 | 936 | 1.296 | 1.608 | 1.691 | 1.774 | 1.850 |
| Autres secteur non bancaire privé ³ | 0 | -340 | -637 | -700 | -595 | -1.516 | -1.424 |
| Solde avant erreurs et omissions | -596 | 630 | 88 | 271 | -42 | 175 | 145 |
| Erreurs et omissions | -288 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Solde global | -884 | 630 | 88 | 271 | -42 | 175 | 145 |
| Financement | 441 | -5.157 | -155 | -459 | -110 | -355 | -377 |
| Variation nette des arriérés (hors FMI) ⁴ | 879 | -4.473 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Réserves nettes du système bancaire (augmentation = -) | -438 | -684 | -155 | -459 | -110 | -355 | -377 |
| Banque centrale | 8 | -641 | -100 | -404 | -55 | -300 | -322 |
| dont : crédit net FMI Banques commerciales | 154 -445 | -380 -43 | 150 -55 | 151 -55 | 0 -55 | 0 -55 | -42 -55 |
| Besoin financement avant aide exceptionnelle | -443 | -4.527 | -67 | -188 | -152 | -180 | -232 |
| Aide exceptionnelle | 443 | 4.527 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Consolidation des arriérés | 0 | 4.473 | Ö | Ö | Ö | 0 | 0 |
| Allégement de la dette ⁵ | 443 | 54 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Besoin financement résiduel (surfinancement = +) | 0 | 0 | -67 | -188 | -152 | -180 | -232 |
| | | (En pourc | entage du l | PIB, sauf in | dication co | ntraire) | |
| Pour mémoire : Service de la dette, après allég, de dette (% exportations biens et services) | 21,3 | 2,1 | 1,0 | 1,1 | 1,4 | 1,4 | 1,6 |
| Solde transactions courantes (transferts officiels compris) | -10,5 | -16,0 | -17,0 | -14,8 | -13,0 | -8,4 | -7,4 |
| Solde des transactions courantes (hors transferts officiels) | -21,6 | -21,9 | -22,4 | -19,9 | -18,0 | -13,2 | -12,2 |
| Réserves officielles brutes (en millions de dollars EU) | 999 | 1.260 | 1.511 | 2.065 | 2.120 | 2.420 | 2.700 |
| Semaines d'importations de biens et services hors aide | 6,9 | 8,4 | 9,3 | 10,1 | 10,5 | 11,1 | 11,4 |

Sources : autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris les intérêts dus au FMI.

À l'exclusion des remboursements de principal au FMI.
 Y compris transactions non enregistrées, lesquelles peuvent être considérables vu les carences statistiques.
 Principalement arriérés envers créanciers du Club de Paris.
 Y compris allégement du FMI et suppose point d'achèvement PPTE d'ici la fin juin 2010.

Tableau 4a. République démocratique du Congo: Opérations financières de l'administration centrale, 2009-13

| | 2009 | 2010 | | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|-----------|--------------------|----------------|------------------|------------|------------|
| | Prél. | Prog. ¹ | Est | Proj. | Pro | |
| | | (En milliards o | de FC, sauf ir | ndication contra | | |
| Total des recettes et dons | 2,206 | 3,570 | 4,030 | 4,266 | 4,901 | 5,568 |
| Total des recettes | 1,528 | 2,326 | 2,265 | 3,048 | 3,458 | 4,187 |
| Douanes et accises | 560 | 839 | 766 | 1,032 | 1,233 | 1,477 |
| Impôts directs et indirects | 565 | 812 | 805 | 1,048 | 1,296 | 1,648 |
| Pétrole (redevances et taxes) | 132 | 286 | 289 | 385 | 411 | 434 |
| Recettes non fiscales | 271 | 389 | 405 | 583 | 517 | 628 |
| dont : pas-de-porte de l'accord sino-congolais | 97 | 120 | 0 | 120 | 0 | 0 |
| Total des dons | 679 | 1,244 | 1,765 | 1,218 | 1,444 | 1,381 |
| Dons budgétaires | 150 | 101 | 70 | 0 | . 0 | 0 |
| Dons projets | 185 | 879 | 842 | 879 | 1,059 | 884 |
| Aide initiative PPTE ² | 343 | 264 | 853 | 339 | 384 | 496 |
| dont : FMI | | 0 | 422 | 0 | 0 | 0 |
| Total des dépenses | 2,491 | 4,024 | 3,848 | 5,283 | 5,804 | 6,398 |
| Dépenses courantes | 1,557 | 1,826 | 1,786 | 2,497 | 2,762 | 3,212 |
| Salaires | 548 | 765 | 765 | 983 | 1,089 | 1,249 |
| Intérêts exigibles | 402 | 288 | 261 | 378 | 400 | 420 |
| dont : dette extérieure | 366 | 252 | 238 | 247 | 260 | 271 |
| Subventions et transferts | 284 | 371 | 332 | 454 | 455 | 538 |
| Biens et services | 323 | 402 | 428 | 682 | 818 | 1,005 |
| Dépenses en capital | 704 | 1,787 | 1,634 | 2,399 | 2,840 | 3,061 |
| Financées sur ressources extérieures | 460 | 1,410 | 1,336 | 1,819 | 1,896 | 1,865 |
| Financées sur ressources intérieures | 244 | 376 | 297 | 581 | 944 | 1,196 |
| État | 142 | 85 | 65 | 75 | 126 | 177 |
| Provinces | 102 | 291 | 233 | 506 | 818 | 1,019 |
| Dépenses exceptionnelles ³ | 231 | 384 | 389 | 322 | 154 | 69 |
| Financées sur ressources extérieures Financées sur ressources intérieures | 97 133 | 209 175 | 209 180 | 174 148 | 139 15 | 69 0 |
| Réserve budgétaire | 0 | 27 | 39 | 65 | 48 | 56 |
| Solde budgétaire global (base ordonnancement) | -285 | -453 | 182 | -1,017 | -902 | -830 |
| Solde budgétaire intérieur ⁴ | -138 | 54 | 201 | -116 | -51 | -5 |
| Variation des arriérés (augmentation = +) | -9 | -95 | -94 | -66 | -100 | 0 |
| Résultat opérationnel de la banque centrale | -80 | -75 | -104 | 0 | 0 | 0 |
| Solde budgétaire global (base caisse avant rééchel. intérêts) | -374 | -624 | -16 | -1,083 | -1,002 | -830 |
| Solde budgétaire intérieur | -227 | -117 | 2.4 | -182 | -151 | -5 |
| Financement total | 374 | 624 | 16 | 1,083 | 1,002 | 830 |
| Financement intérieur | -2 | -183 | -427 | 37 | 0 | 0 |
| Système bancaire ⁵ | -66 | -183 | -427 | -37 | 0 | 0 |
| Produit privatisations | 64 | 0 | 0 | 74 | | |
| Financement extérieur (net) | 362 | 617 | 443 | 981 | 808 | 662 |
| Amortissement exigible avant allégement dette | -752 | -316 | -300 | -182 | -233 | -393 |
| Prêts projets Allégement de dette | 396 0 | 769 164 | 731 13 | 1,154 9 | 1,033 8 | 1,050 5 |
| Besoin financement résiduel/erreurs et omissions | 14 | 190 | 0 | 9 64 | o 194 | 168 |
| (en millions de dollars EU) | 17 | 198 | 0 | 67 | 188 | 152 |
| Pour mémoire : | | | | | | |
| PIB | 9,073 | 12,163 | 11,861 | 13,863 | 15,963 | 18,583 |
| Dépenses financées sur ressources intérieures | 1,657 | 2,323 | 2,262 | 3,109 | 3,609 | 4,192 |
| Dépenses en éducation, santé et développement rural | 484 | | 699 | 942 | 1,085 | 1,263 |

Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 10/329. Les ratios sont calculés à partir d'un PIB révisé.

² Calculs révisés de l'aide de l'initiative PPTE à partir de l'analyse de viabilité de la dette PPTE 2010 Rapport du FMI 10/360.

³ Les dépenses exceptionnelles comprennent les dépenses du programme de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) et les coûts des élections.

⁴Le solde budgétaire intérieur est défini comme les recettes (hors pas-de-porte de l'accord sino-congolais) moins les dépenses totales

⁽à l'exclusion des intérêts sur la dette extérieure, et les dépenses en capital et excpetionnelles financées sur ressources extérieures).

 $^{^{\}rm 5}$ À partir de 2010 tout le financement du système bancaire ne concerne que la banque centrale.

Tableau 4b. République démocratique du Congo: Opérations financières de l'administration centrale, 2009-13

| | 2009 | 2010 | | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|-------|--------------------|------------|---------------|------------|--------|
| | Prél. | Prog. ¹ | Est | Proj. | Pro | j. |
| | (E | n pourcentage | du PIB, sa | uf indication | contraire) | |
| Total des recettes et dons | 24.3 | 30.1 | 34.0 | 30.8 | 30.7 | 30.0 |
| Total des recettes | 16.8 | 19.6 | 19.1 | 22.0 | 21.7 | 22.5 |
| Douanes et accises | 6.2 | 7.1 | 6.5 | 7.4 | 7.7 | 7.9 |
| Impôts directs et indirects | 6.2 | 6.8 | 6.8 | 7.6 | 8.1 | 8.9 |
| Pétrole (redevances et taxes) | 1.5 | 2.4 | 2.4 | 2.8 | 2.6 | 2.3 |
| Recettes non fiscales | 3.0 | 3.3 | 3.4 | 4.2 | 3.2 | 3.4 |
| dont pas de porte de l'accord sino-congolais | 1.1 | 1.0 | 0.0 | 0.9 | 0.0 | 0.0 |
| Total des dons | 7.5 | 10.5 | 14.9 | 8.8 | 9.0 | 7.4 |
| Dons budgétaires | 1.7 | 0.9 | 0.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Dons projets | 2.0 | 7.4 | 7.1 | 6.3 | 6.6 | 4.8 |
| Aide initiative PPTE ² | 3.8 | 2.2 | 7.2 | 2.4 | 2.4 | 2.7 |
| dont FMI | | 0.0 | 3.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Total des dépenses | 27.5 | 33.9 | 32.4 | 38.1 | 36.4 | 34.4 |
| Dépenses courantes | 17.2 | 15.4 | 15.1 | 18.0 | 17.3 | 17.3 |
| Salaires | 6.0 | 6.5 | 6.5 | 7.1 | 6.8 | 6.7 |
| Intérêts exigibles | 4.4 | 2.4 | 2.2 | 2.7 | 2.5 | 2.3 |
| dont dette extérieure | 4.0 | 2.1 | 2.0 | 1.8 | 1.6 | 1.5 |
| Subventions et transferts | 3.1 | 3.1 | 2.8 | 3.3 | 2.8 | 2.9 |
| Biens et services | 3.6 | 3.4 | 3.6 | 4.9 | 5.1 | 5.4 |
| Dépenses en capital | 7.8 | 15.1 | 13.8 | 17.3 | 17.8 | 16.5 |
| Financées sur ressources extérieures | 5.1 | 11.9 | 11.3 | 13.1 | 11.9 | 10.0 |
| Financées sur ressources intérieures | 2.7 | 3.2 | 2.5 | 4.2 | 5.9 | 6.4 |
| État | 1.6 | 0.7 | 0.5 | 0.5 | 0.8 | 1.0 |
| Provinces | 1.1 | 2.5 | 2.0 | 3.6 | 5.1 | 5.5 |
| Dépenses exceptionnelles ³ | 2.5 | 3.2 | 3.3 | 2.3 | 1.0 | 0.4 |
| Financées sur ressources extérieures | 1.1 | 1.8 | 1.8 | 1.3 | 0.9 | 0.4 |
| Financées sur ressources intérieures | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.1 | 0.1 | 0.0 |
| Réserve budgétaire | 0.0 | 0.2 | 0.3 | 0.5 | 0.3 | 0.3 |
| Solde budgétaire global (base ordonnancement) | -3.1 | -3.8 | 1.5 | -7.3 | -5.7 | -4.5 |
| Solde budgétaire intérieur ⁴ | -1.5 | 0.5 | 1.7 | -0.8 | -0.3 | 0.0 |
| Variation des arriérés (augmentation = +) | -0.1 | -0.8 | -0.8 | -0.5 | -0.6 | 0.0 |
| Résultat opérationnel de la banque centrale | -0.9 | -0.6 | -0.9 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Solde budgétaire global (base caisse avant rééchel. intérêts) | -4.1 | -5.3 | -0.1 | -7.8 | -6.3 | -4.5 |
| Solde budgétaire intérieur | -2.5 | -1.0 | 0.0 | -1.3 | -0.9 | 0.0 |
| Financement total | 4.1 | 5.3 | 0.1 | 7.8 | 6.3 | 4.5 |
| Financement intérieur | 0.0 | -1.5 | -3.6 | 0.3 | 0.0 | 0.0 |
| Système bancaire ⁵ | -0.7 | -1.5 | -3.6 | -0.3 | 0.0 | 0.0 |
| Produit privatisations | 0.7 | 0.0 | 0.0 | 0.5 | | |
| Financement extérieur (net) | 4.0 | 5.2 | 3.7 | 7.1 | 5.1 | 3.6 |
| Amortissement exigible avant allégement dette | -8.3 | -2.7 | -2.5 | -1.3 | -1.5 | -2.1 |
| Prêts projets | 4.4 | 6.5 | 6.2 | 8.3 | 6.5 | 5.6 |
| Allégement de dette | 0.0 | 1.4 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 |
| Besoin financement résiduel/erreurs et omissions | 0.2 | 1.6 | 0.0 | 0.5 | 1.2 | 0.9 |
| Pour mémoire : | | | | | | |
| PIB (en milliards de FC) | 9,073 | 11,861 | 11,861 | 13,863 | 15,963 | 18,583 |
| Dépenses financées sur ressources intérieures | 18.3 | 19.6 | 19.1 | 22.4 | 22.6 | 22.6 |
| Dépenses en éducation, santé et développement rural | 5.3 | | 5.9 | 6.8 | 6.8 | 6.8 |

Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 10/329. Les ratios sont calculés à partir d'un PIB révisé.

² Calculs révisés de l'aide de l'initiative PPTE à partir de l'analyse de viabilité de la dette PPTE 2010 Rapport du FMI 10/360.

³ Les dépenses exceptionnelles comprennent les dépenses du programme de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) et les coûts des élections.

⁴ Le solde budgétaire intérieur est défini comme les recettes (hors pas-de-porte de l'accord sino-congolais) moins les dépenses totales

⁽à l'exclusion des intérêts sur la dette extérieure, et les dépenses en capital et excpetionnelles financées sur ressources extérieures).

⁵ À partir de 2010 tout le financement du système bancaire ne concerne que la banque centrale.

Tableau 5. République démocratique du Congo : Situation monétaire, 2007–11 (Aux taux de change courants)

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | | | |
|--|-----------------|-----------------|-------------------|--------------------------------|------------------|--|--|--|
| | Déc. | Déc. | Déc. Prél. | Déc. Proj. | Déc. Proj. | | | |
| | | (En ı | milliards de FC |) | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -172,6 | -211,0 | -41,0 | 773,8 | 988,2 | | | |
| Avoirs intérieurs nets | 831,4 | 1.252,4 | 1.584,5 | 1.305,5 | 1.453,1 | | | |
| Crédit intérieur | 373,4 | 724,3 | 859,4 | 573,7 | 680,8 | | | |
| Crédit net à l'État | 176,2 | 248,9 | 172,8 | -254,4 | -291,5 | | | |
| Crédit au secteur privé | 195,2 | 472,3 | 657,7 | 801,9 | 946,0 | | | |
| Crédit aux entités parapubliques Autres postes, nets (revalorisations comprises) | 1,9 458,1 | 3,1 528,1 | 28,9 725,0 | 26,2 731,9 | 26,2 772,3 | | | |
| Monnois au sons large (M2) | 641,2 | 008.4 | 1.501,9 | 2.020.7 | 2.385,7 | | | |
| Monnaie au sens large (M2) Monnaie au sens strict (M1) | 300,3 | 998,4 392,5 | 479,9 | 2.030,7 668,0 | 2.365,7 803,9 | | | |
| Circulation fiduciaire | 233,3 | 304,6 | 381,5 | 455,6 | 511,4 | | | |
| Dépôts à vue | 67,0 | 87,9 | 98,4 | 212,4 | 292,5 | | | |
| Quasi-monnaie | 341,0 | 606,0 | 1.022,0 | 1.362,7 | 1.581,8 | | | |
| Dépôts à terme en monnaie nationale | 2,5 | 1,3 | 3,5 | 14,9 | 20,1 | | | |
| Dépôts en devises | 338,5 | 604,7 | 1.018,5 | 1.347,7 | 1.561,6 | | | |
| Dépôts préalables à l'importation | 17,6 | 42,9 | 41,7 | 48,7 | 55,7 | | | |
| | (Po | ourcentage de v | ariation en gliss | sement annuel) | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 43,4 | -22,2 | 80,6 | 1.989,3 | 27,7 | | | |
| Avoirs intérieurs nets | 11,6 | 50,6 | 26,5 | -17,6 | 11,3 | | | |
| Crédit intérieur | 51,3 | 94,0 | 18,7 | -33,3 | 18,7 | | | |
| Crédit net à l'État | 33,4 | 41,2 | -30,6 | -247,2 | 14,5 | | | |
| Crédit au secteur privé | 73,6 | 141,9 | 39,3 | 21,9 | 18,0 | | | |
| Crédit aux entités parapubliques | -11,8 | 63,4 | 823,4 | -9,2 | 0,0 | | | |
| Autres postes, nets (revalorisations comprises) | -8,1 | 15,3 | 37,3 | 0,9 | 5,5 | | | |
| Monnaie au sens large (M2) | 49,5 | 55,7 | 50,4 | 35,2 | 17,5 | | | |
| Monnaie au sens strict (M1) | 41,2 | 30,7 | 22,3 | 39,2 | 20,3 | | | |
| Circulation fiduciaire | 28,2 | 30,6 | 25,3 | 19,4 | 12,2 | | | |
| Dépôts à vue | 117,6 | 31,2 | 11,9 | 115,9 | 37,7 | | | |
| Quasi-monnaie Dépôts à terme en monnaie nationale | 57,8 483,0 | 77,7 -47,8 | 68,7 167,9 | 33,3 326,5 | 16,1 35,1 | | | |
| Dépôts en devises | 56,9 | 78,6 | 68,4 | 32,3 | 15,9 | | | |
| Dépôts préalables à l'importation | 54,0 | 144,0 | -2,9 | 16,8 | 14,4 | | | |
| | (Variation annu | | | monnaie au sens large en début | | | | |
| | | • | de période) | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 30,8 | -6,0 | 17,0 | 54,3 | 10,6 | | | |
| Avoirs intérieurs nets | 20,2 | 65,6 | 33,3 | -18,6 | 7,3 | | | |
| Crédit intérieur | 29,5 | 54,7 | 13,5 | -19,0 | 5,3 | | | |
| Crédit net à l'État Crédit au secteur privé | 10,3 19,3 | 11,3 43,2 | -7,6 18,6 | -28,5 9,6 | -1,8 7,1 | | | |
| Crédit aux entités parapubliques | -0,1 | 0,2 | 2,6 | -0,2 | 0,0 | | | |
| Autres postes, nets (revalorisations comprises) | -9,4 | 10,9 | 19,7 | 0,5 | 2,0 | | | |
| Monnaie au sens large (M2) | 49,5 | 55,7 | 50,4 | 35,2 | 17,5 | | | |
| Monnaie au sens strict (M1) | 20,4 | 14,4 | 8,8 | 12,5 | 6,7 | | | |
| Circulation fiduciaire | 12,0 | 11,1 | 7,7 | 4,9 | 2,7 | | | |
| Dépôts à vue | 8,4 | 3,3 | 1,0 | 7,6 | 3,9 | | | |
| Quasi-monnaie | 29,1 | 41,3 | 41,7 | 22,7 | 10,8 | | | |
| Dépôts à terme en monnaie nationale Dépôts en devises | 0,5 28,6 | -0,2 41,5 | 0,2 41,4 | 0,8 21,9 | 0,3 10,5 | | | |
| Dépôts préalables à l'importation | 1,4 | 4,0 | -0,1 | 0,5 | 0,3 | | | |
| Pour mémoire : | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de FC) | 5.174,7 | 6.529,9 | 9.072,8 | 11.861,4 | 13.863,1 | | | |
| Vitesse de circulation (PIB/M2) | 8,1 | 6,5 | 6,0 | 5,8 | 5,8 | | | |
| Dépôts en devises (pourcentage de M2) | 52,8 | 60,6 | 67,8 | 66,4 | 65,5 | | | |
| Dépôts en devises (pourcentage des dépôts) | 83,0 | 87,1 | 90,9 | 85,6 | 83,3 | | | |

Source : autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. République démocratique du Congo : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs trimestriels, 2009 —10¹ (En millions de francs congolais, sauf indication contraire)

| | 2009 | | | | 2010 Variation cumulée ^{2,3} | | | | | |
|--|------------|-----------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------------|------------------------|---------------|----------------|-------------|-------------------------|
| | Stock déc. | | | Juin | | | Se | | | Déc. |
| | réel | Crit. réalis. | Crit. réalis. aj. | Réel | Observation | Indicatif | Indicatif aj. | Prél. | Observation | Crit. réalis. |
| . Critères de réalisation | | | | | | | | | | |
| Plancher des avoirs extérieurs nets de la BCC⁴ (En millions de dollars EU) | -613 | 451 | 96 | 224 | Observé | 545 | 547 | 697 | Observé | 648 |
| p. Plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BCC ⁴ | 869,089 | -260,923 | -33,612 | -139,067 | Observé | -266,497 | -265,155 | -390,968 | Observé | -266,056 |
| e. Plafond du crédit bancaire net à l'État | 182,353 | -23,242 | -109,659 | -137,533 | Observé | -111,982 | -113,152 | -132,518 | Observé | -183,140 |
| Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État, y compris par les EAD ou la BCC, à échéance initiale de plus d'un an ⁵ | | 0 | | 0 | Observé | 0 | | | | (|
| Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État, y compris par les EAD ou la BCC, à échéance initiale | | | | | | | | | | |
| de moins d'un an ⁵ | | 0 | | 0 | Observé | 0 | | | | |
| Paiement par la BCC des dépenses publiques (y compris les dépenses urgentes) sans l'autorisation des Ministères des finances et du budget suivant la procédure appropriée | | 0 | | 0 | Observé | 0 | | | | |
| Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs ⁵ | | 0 | | 0 | Observé | 0 | | | | (|
| ı. II Objectifs indicatifs | | | | | | | | | | |
| a. Base monétaire au sens strict | 471,722 | 27,717 | 27,717 | 6,120 | Observé | 82,269 | 82,269 | 53,517 | Observé | 148,586 |
| o. Solde intérieur (cumulé à compter du début de l'année) | | 79,117 | 79,117 | 148,019 | Observé | -3,776 | -3,776 | 134,670 | Observé | -116,76 |
| c. Accumulation d'arriérés de salaires | | 0 | | 0 | Observé | 0 | | | | |
| Pour mémoire : Dépôts projets | 9.516 | 0 | | 15.116 | | 0 | | | | (|
| Appui balance des paiements (millions de dollars EU) Aide extérieure programmée ^s Paiements programmés de service de la dette extérieure Prime de signature de l'accord de coopération sino-congolais | | 378 451 74 0 | | 22 83 61 0 | | 568 678 110 0 | | 656 86 0 | | 64 79: 146 12: |
| (millions de dollars EU) Produit de privatisations (millons de dollars EU) | | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | | (|

Source : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Pour la définition et facteurs d'ajustement, voir section sur le suivi du programme du Mémorandum de politiques économiques et financières et le mémorandum technique d'exécution du programme.

² Les variations cumulatives sont calculées à partir de la fin décembre 2009.

³ Les critères de réalisation à fin juin 2010 sont ceux établis dans Rapport du FMI 10/88 et les critères de réalisation à fin décembre et les objectifs indicatifs à fin septembre 2010 sont ceux établis dans Rapport du FMI 10/329.

⁴Le stock des avoirs extérieurs nets et des avoirs intérieurs nets de la BCC est évalué aux taux de change du programme (1 \$ EU = 639,32 FC; 1 euro = 905,07).

⁵ Ces critères de réalisation seront suivis de façon continue.

⁶ L'appui à la balance des paiements non libell^é en dollars EU est évalué aux taux de change du programme.

Tableau 7. République démocratique du Congo : Repères structurels, Juillet-décembre 2010

| Mesure | Échéance | État d'avancement |
|---|---------------------|---|
| Adoption par le Parlement et promulgation de la loi établissant une TVA moderne à taux unique. | Fin déc. 2010 | Observé |
| Mise en place du guichet unique au bureau de douane de Kasumbalesa. | Fin juillet 2010 | Observé |
| Augmenter le Prix moyen frontière fiscal (PMFF) à au moins un tiers du Prix moyen commercial (PMC) des importations de produits pétroliers à compter de juin 2010. Les autorités réduiront progressivement l'écart de façon à atteindre l'objectif d'ici fin novembre 2010. | Fin nov. 2010 | Partiellement observé |
| Adoption par le parlement et promulgation de la loi sur les finances publiques. | Fin déc. 2010 | Observé |
| Dépôt devant le Parlement du projet de loi sur la recapitalisation de la BCC. | Fin oct. 2010 | Observé avec un retard |
| Production et publication des tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec les données du TOFE et de la BCC, et les statistiques monétaires) au plus tard 30 jours après la fin du mois. | Continu | Observé, mais des problèmes techniques (informatiques) ont interrompu la publication en juillet–septembre |
| Inclusion des dépenses financées sur ressources extérieures (hormis dépenses exceptionnelles) dans les tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec les données du TOFE et de la BCC, et les statistiques monétaires) au plus tard 30 jours après la fin du mois. | Continu | Observé, mais des problèmes techniques (informatiques) ont interrompu la publication en juillet-septembre |
| Publication des contrats de partenariat entre des enterprises publiques et des enterprises privées du secteur minier dans les 60 jours suivant la signature (y compris informations sur primes à la signature, régime de fiscalité, actionnariat privé, membres du conseil d'administration). | Continu | Observé |
| Autorisation préalable du Ministre des finances pour le paiement des dépenses publiques par la BCC (y compris des dépenses urgentes), conformément à la législation existante. | Continu | Observé |

Source : autorités congolaises; et evaluations des services du FMI.

Tableau 8. République démocratique du Congo : Décaissements et conditions de l'accord FEC, 2009–12

| Date disponibilité | Décaissements | Conditions |
|---------------------------|---------------------------|--|
| 11 décembre 2009 | 49,493 millions de DTS | Aprobation de l'accord par le Conseil d'administration (décaissé) |
| 31 mai 2010 | 49,493 millions de DTS | Achèvement de la première revue à partir du respect des critères de réalisation à fin décembre 2009 (décaissé) |
| 31 décembre 2010 | 49,493 millions de DTS | Achèvement de la deuxième revue à partir du respect des critères de réalisation à fin juin 2010 |
| 31 mars 2011 ¹ | 49,493 millions de DTS | Achèvement de la troisième revue à partir du respect des critères de réalisation à fin décembre 2010 |
| 30 septembre 2011 | 49,493 millions de DTS | Achèvement de la quatrième revue à partir du respect des critères de réalisation à fin juin 2011 |
| 31 mars 2012 | 49,493 millions de DTS | Achèvement de la cinquième revue à partir du respect des critères de réalisation à fin décembre 2011 |
| 30 septembre 2012 | 49,492 millions de DTS | Achèvement de la sixième (dernière) revue à partir du respect des critères de réalisation à fin juin 2012 |

Source : services du FMI.

¹ La date de disponbilité de ce décaissement a été avancée (antérieurement 31 mai 2011).

APPENDICE I

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

LETTRE D'INTENTION COMPLÉMENTAIRE

Kinshasa, le 21 janvier 2011

Monsieur Dominique Strauss-Kahn Directeur général Fonds monétaire international Washington, DC 20431 États-Unis d'Amérique

Monsieur le Directeur général,

La présente lettre complète la Lettre d'intention et le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) vous adressés en date du 15 juin 2010 à l'appui de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) approuvé par le Conseil d'administration du FMI en décembre 2009.

Le programme mis en œuvre avec le soutien du FMI demeure sur la bonne voie, ce qui a permis d'améliorer sensiblement la situation macroéconomique. Par rapport à 2009, l'an dernier la croissance du PIB réel a été supérieure, l'inflation plus faible et la situation extérieure plus solide grâce à l'essor de l'activité minière et à l'allégement obtenu dans le cadre de l'initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM).

Tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du programme à fin juin ont été respectés, avec notamment une réduction sensible du crédit net bancaire à l'État et une plus grande accumulation d'avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale du Congo (BCC). S'agissant des réformes structurelles, tous les repères du programme y relatifs ont été observés à une seule exception. Toutefois il s'est produit une légère interruption dans la communication de certaines données budgétaires et une autre mesure a été retardée. Des problèmes informatiques se sont produits dans la préparation des tableaux mensuels d'exécution budgétaire pour juillet-septembre, y compris les dépenses financées sur ressources extérieures (repères structurels continus). Ces problèmes ont cependant été résolus et la publication normale a repris en octobre 2010. Le projet de loi sur la recapitalisation de la Banque Centrale a été déposé au Parlement en décembre, et non en octobre 2010, car sa préparation a pris plus de temps que prévu. Les prix intérieurs des carburants n'ont été relevés qu'à environ ¾ du niveau envisagé dans le programme car le Gouvernement craignait encore l'effet direct sur l'inflation et les difficultés de l'environnement politique et social. Cette augmentation partielle ne remet pas en cause les objectifs généraux du programme et le

Gouvernement entend procéder à des augmentations modestes si les cours internationaux du brut se maintiennent en hausse. Le Gouvernement a affiché sur son site Internet un nouveau contrat de partenariat pour le secteur minier et transféré au Trésor une partie du paiement de prime revenant à l'État.

Le Gouvernement et les autorités monétaires sont persuadés que les mesures et les politiques définies dans le MPEF de juin 2010, et complétées par les politiques énoncées pour 2011 dans le MPEF révisé (ci-joint), demeurent appropriées pour atteindre les objectifs de leur programme à moyen terme. Durant la période couverte par l'accord FEC, le Gouvernement et les autorités monétaires consulteront les services du FMI sur l'adoption de toute mesure qui pourrait se révéler nécessaire pour réaliser ces objectifs ou chaque fois que les services du FMI le solliciteront.

L'économie congolaise va devoir faire face à un certain nombre de difficultés susceptibles d'affaiblir les résultats macroéconomiques. À cet égard, il y a lieu de citer un risque de ralentissement de l'économie mondiale qui pourrait avoir des retombées négatives sur l'investissement direct étranger et sur les exportations à la base de notre croissance ; les préoccupations sécuritaires pouvant entraîner des dérapages budgétaires ; et des faiblesses dans le climat des affaires qui risquent de brider le développement du secteur privé et de nuire au financement extérieur. L'amélioration du climat des affaires et la poursuite de la bonne mise en œuvre du programme FEC permettront de consolider les gains récemment acquis et de renforcer la capacité de l'économie congolaise à surmonter ces obstacles.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement demande que soit achevée la deuxième revue du programme et que soit effectué le décaissement du troisième prêt.

Le Gouvernement entend rendre public le contenu de la présente lettre et du MPEF ci-joint, ainsi que celui du rapport des services du FMI qui accompagnera la demande d'achèvement de la deuxième revue du programme et autorise le FMI à prendre les mesures nécessaires pour afficher ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration aura donné son approbation à ladite demande.

La troisième revue du programme visé par l'accord conclu au titre de la FEC, à partir des résultats enregistrés à fin décembre 2010, devrait être achevée d'ici le 31 mars 2011. La quatrième revue se fondera sur les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2011 et devrait être achevée le 30 septembre 2011 ou à une date ultérieure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma haute considération.

_____/s/_ Adolphe Muzito Premier Ministre

Pièces jointes : Mémorandum de politiques économiques et financières, 2011 Mémorandum technique d'exécution du programme

APPENDICE I Pièce jointe I

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES, 2011

Kinshasa, le 21 janvier 2011

- 1. Les autorités tablent sur une progression du taux de croissance d'environ 7 %, un maintien de l'inflation aux alentours de 10 %, et une accumulation plus importante de réserves internationales brutes afin de couvrir environ 9 semaines d'importations. Pour atteindre ces objectifs, les autorités entendent maintenir le cap des politiques économiques et financières à moyen terme avalisées par le Conseil d'administration du FMI en juin 2010. Celles-ci visent à limiter le financement du budget par la Banque Centrale afin de mettre un terme à la prédominance budgétaire à l'appui des efforts déployés par la BCC pour maîtriser l'inflation et à faire avancer les réformes structurelles dans les domaines essentiels pour les perspectives de croissance du pays. Les mesures envisagées pour 2011 sont décrites en détail ci-après (tableaux 1 et 2).
- 2. **Politique budgétaire**. Le Gouvernement a maintenu la discipline budgétaire et réduit les dépenses non prioritaires en 2010 afin de tenir compte du faible niveau de décaissement des financements extérieurs. Pour pouvoir combler l'écart de financement l'an dernier, les coupes ont été de l'ordre de ½ % du PIB. Les efforts concertés du Gouvernement pour accroître la mobilisation de recettes intérieures, y compris à partir des ressources naturelles, et l'alignement plus poussé des prix intérieurs des carburants sur les cours des marchés internationaux, ont contribué à réduire l'ampleur des réductions de dépenses nécessaires.
- 3. Dans le projet de loi de finances de 2011 présenté au Parlement, les dépenses sont restées alignées sur les recettes intérieures et sur les appuis budgétaires extérieurs escomptés. et il a donc été d'autant moins nécessaire de recourir au financement de la Banque Centrale (en dehors de l'utilisation de l'allégement de la dette consenti par le FMI). Les recettes intérieures devraient se hisser à 22 % du PIB grâce aux améliorations qui continuent de s'opérer dans l'administration fiscale et douanière et à l'impact sur toute l'année du récent ajustement des prix des carburants. Le Gouvernement entend relever progressivement les prix des carburants si les cours mondiaux du pétrole continuent d'augmenter, afin d'assurer un accroissement des recettes et de prévenir la création de subventions aux produits pétroliers. Par la suite il établira un mécanisme de tarification qui fera intervenir des ajustements réguliers et rapides de ces prix et supprimera toute marge discrétionnaire dans les décisions tarifaires. Un financement intérieur (équivalant à environ ½ % du PIB) devrait provenir de la privatisation de la CINAT, la cimenterie nationale. Quoique restreinte, l'enveloppe des dépenses permet d'assurer : i) une progression de la masse salariale, principalement pour couvrir le traitement des enseignants, précédemment pris en charge par

le secteur privé, et le versement des indemnités de sortie en faveur des parlementaires, conformément aux obligations du Gouvernement ; ii) un accroissement des dépenses de santé et d'éducation ; et iii) un financement pour les prochaines élections présidentielles et parlementaires dans le courant de l'année. Par ailleurs, le budget conserve une réserve de 65 milliards de CDF, pour parer à toute dépense imprévue durant l'année.

- 4. Le programme est entièrement financé. Un écart de financement équivalant à environ ½ %du PIB sera couvert par un appui budgétaire de la Commission européenne. Le Gouvernement prévoit un financement extérieur plus important de la part de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds au second semestre de cette année. En concertation avec les services du FMI, le Gouvernement examinera l'emploi envisageable de ces ressources complémentaires dans le cadre de la prochaine revue du programme, probablement au premier trimestre de l'année.
- 5. L'endettement extérieur de la RDC s'est sensiblement amélioré grâce en grande partie à l'allégement de dette obtenu dans le cadre de l'initiative PPTE. Cependant, le Gouvernement entend maintenir une stratégie d'endettement extérieur prudente et cherchera à emprunter à des conditions fortement concessionnelles (avec un élément don d'au moins 35 %). Aucun prêt non concessionnel n'a été contracté l'an dernier et le Gouvernement s'emploie avec les partenaires au développement à faire en sorte que les prêts à venir soient suffisamment concessionnels.
- 6. **Politique monétaire et politique de change**. La BCC continuera d'utiliser la base monétaire comme ancrage nominal pour maîtriser les tensions inflationnistes et les effets de second tour découlant du renchérissement escompté des produits alimentaires et énergétiques. Le taux directeur de la BCC en termes réels sera maintenu à un niveau suffisamment positif et la BCC continuera de recourir aux ventes de billets de trésorerie pour gérer la liquidité. Elle limitera ses interventions sur le marché pour lisser la volatilité à court terme du taux de change et pour contribuer à atteindre l'objectif du programme en matière de réserves internationales
- 7. Des mesures seront prises pour consolider l'indépendance et les capacités de la BCC; il s'agira principalement de : recapitaliser la BCC grâce à l'émission de titres rémunérés et négociables d'un montant de 1.025 milliards CDF d'ici mars 2011 (repère structurel) afin d'éponger les fonds propres négatifs, et accroître son capital au début 2012 ; mettre en application les recommandations d'assistance technique du FMI relatives à la prévision des liquidités et établir un bilan analytique avec un classement fonctionnel des dépenses et recettes qui serve de repère aux résultats de la BCC ; opérer un rapprochement trimestriel des flux financiers entre l'État et la banque centrale (paiement d'intérêts, dividendes et bénéfices) afin d'assurer la transparence de leurs relations financières (repère structurel) ; et avancer dans le plan stratégique destiné à améliorer la viabilité opérationnelle et financière de la BCC, et qui comprend la réforme de sa caisse de retraite et le désengagement de certaines activités non primordiales, telles que le centre hospitalier et l'Hôtel des monnaies. La BCC a

mis en application la plupart des mesures de sauvegarde prioritaires et est déterminée à mettre en œuvre les autres recommandations, dont l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) pour ses états financiers de 2011.

- 8. **Politiques structurelles et gouvernance**. Les réformes structurelles continueront de se centrer sur la mobilisation de recettes intérieures, la gestion des finances publiques (GFP) et l'amélioration du climat des affaires, en particulier dans les secteurs extractifs.
- S'agissant de la mobilisation des recettes intérieures, le Gouvernement poursuivra ses efforts de modernisation des administrations fiscale et douanière, notamment en assurant l'expansion des guichets uniques des douanes aux principaux postes frontaliers, et en établissant de nouveaux centres des impôts dans toutes les provinces pour la gestion des entreprises de taille moyenne, en prévision de la mise en œuvre de la TVA en 2012. Il s'emploiera en outre à combattre le non paiement des droits d'importation de carburants par les entreprises prétendant bénéficier d'exonérations consenties au secteur minier et à supprimer les impôts à faible rendement.
- En matière de gestion des finances publiques, la nouvelle loi sur les finances publiques ouvrira la voie à la modernisation du système de gestion des recettes et des dépenses, tant au niveau de l'administration centrale que de celui des provinces. Durant la période à venir les principales mesures concerneront : i) l'adoption et la promulgation d'un nouveau règlement général sur la comptabilité publique ; ii) la mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature des impôts, taxes, droits et redevances; iii) la mise en place dans les provinces d'un système fiable de gestion des dépenses basé sur des règles et le renforcement effectif des capacités de GFP des provinces – y compris le suivi des dépenses pro-pauvres conformément à nos obligations dans le cadre de l'accord FEC; et iv) la mise en œuvre et le suivi de la nouvelle loi des marchés publics. Pour s'assurer de l'application effective de la nouvelle loi sur les marchés publics, le Gouvernement veillera à ce que les institutions pertinentes soient pleinement opérationnelles ; il adoptera les textes de réglementation des marchés publics au niveau des provinces et des entités territoriales décentralisées ; il préparera un rapport sur sa mise en application, montrant qu'au moins 60 % de tous les marchés d'un montant supérieur à 500.000 dollars EU ont été adjugés par appel à la concurrence (repère structurel) ; et il publiera toutes les décisions d'adjudication de marchés publics (repère structurel).
- S'agissant du secteur financier, la BCC et le Gouvernement s'emploieront rapidement à résoudre les problèmes liés à une grande banque commerciale et à renforcer la supervision et la réglementation de manière plus générale. La banque en difficultés (Banque Congolaise) est en cours de liquidation et l'objectif est de préserver son réseau de succursales au moyen d'un accord d'achat et de prise en charge avec une banque saine, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI. Afin de renforcer la capacité de la Banque Centrale à superviser le système financier de manière plus efficace, la loi bancaire et les réglementations seront alignées sur les pratiques optimales internationales. Ces réformes auront divers objectifs : i) écarter les risques de laisser-faire ; ii) définir des critères de référence pour les actionnaires ;

- iii) adopter un régime spécial applicable aux banques en difficultés de sorte que les tribunaux ne puissent ni casser ni suspendre les décisions de supervision ; iv) définir le degré de priorité des créances ; v) établir des mesures exécutoires progressives fondées sur des règles, ainsi que des mesures correctives rapides; et vi) préciser les critères d'admissibilité et de prêt pour les concours de dernier ressort de la BCC. La Banque Centrale envisage par ailleurs d'émettre des grosses coupures au premier semestre de 2011 afin de réduire les coûts d'exploitation de l'Hôtel des monnaies et d'encourager l'utilisation de la monnaie nationale.
- En ce qui concerne l'environnement des affaires, le gouvernement va procéder au dépôt des instruments de ratification des protocoles de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) en vue d'améliorer les réglementations intérieures sur les affaires, continuer la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, et élaborer — en consultation avec les services du FMI et de la Banque mondiale — un ensemble de mesures destinées à améliorer la gouvernance et la transparence dans les secteurs forestier, minier et pétrolier. Ces mesures veilleront à i) assurer l'inviolabilité des contrats et la prévisibilité de l'environnement des affaires dans ces activités; ii) veiller à ce que les ressources naturelles soient mises en valeur en tirant le meilleur parti pour l'État; et iii) veiller à ce que les entreprises publiques dans ces secteurs respectent les normes internationales. Le Gouvernement commencera immédiatement à rendre public les futurs contrats de concession minière, forestière ou pétrolière, de partage de la production et de partenariat dans les 60 jours suivant leur signature (repère structurel continu) et communiquera et transférera dans sa totalité au Trésor le produit de ces contrats une fois entrés en vigueur (repère structurel continu). Le Gouvernement a manifesté son souhait de prendre les mesures nécessaires pour adhérer à la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (Convention de New York de 1958); il octroiera les droits et concessions uniquement en faisant appel à la concurrence ; et il a convenu d'un plan de désengagement des actifs et entreprises du portefeuille de l'État. Enfin, il veillera à ce que toutes les ventes se fassent par un appel à la concurrence, toujours conformément aux normes internationales.

____/s/_ Mapon Matata Ponyo Ministre des Finances

Jean-Baptiste Nthawa Ministre du Budget _____/s/___ Jean-Claude Masangu Mulongo Gouverneur, Banque Centrale du Congo

Tableau I.1. République démocratique du Congo : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs trimestriels, 2009 —10¹ (En millions de francs congolais, sauf indication contraire)

| | 2009 | 2010 Variation cumulée ^{2,3} | | | | | | | 2011 Variation cumulée ⁴ | | | | | |
|---|--------------------|---------------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|-----------------------------|----------------------|--------------------|-------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|
| | Stock déc. Réel | Crit. réal. | Crit. réal. | June Réel | Obesrvation | Indicatif | Sep Indicatif aj. | rt. Prél. | Observation | Déc. Crit. réal. | Mars Indicatif | Juin Crit. réal. | Sept. Indicatif | Déc. Indicatif |
| | | | aj. | | | | | | | | | | | |
| I Critères de réalisation | | | | | | | | | | | | | | |
| a. Plancher des avoirs extérieurs nets de la BCC ⁵ (En millions de dollars EU) | -613 | 451 | 96 | 224 | Observé | 545 | 547 | 697 | Observé | 648 | -6 | -13 | -19 | 9 |
| . b. Plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BCC ⁵ | 869,089 | -260,923 | -33,612 | -139,067 | Observé | -266,497 | -265,155 | -390,968 | Observé | -266,056 | 14,450 | 39,390 | 58,882 | 29,6 |
| c. Plafond du crédit bancaire net à l'État | 182,353 | -23,242 | -109,659 | -137,533 | Observé | -111,982 | -113,152 | -132,518 | Observé | -183,140 | 61,903 | 90,270 | 134,399 | -37,0 |
| d. Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État, y compris par les EAD ou la BCC, à échéance initiale de plus d'un an ⁶ | | 0 | | 0 | Observé | 0 | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| e. Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État, y compris par les EAD ou la BCC, à échéance initiale | | | | | | | | | | | | | | |
| de moins d'un an ⁶ | ••• | 0 | | 0 | Observé | 0 | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| f. Paiement par la BCC des dépenses publiques (y compris les dépenses urgentes) sans l'autorisation des Ministères des finances et du budget suivant la procédure appropriée ⁶ | | 0 | | 0 | Observé | 0 | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| g. Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs ⁶ | | 0 | | 0 | Observé | 0 | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| II Objectifs indicatifs | | | | | | | | | | | | | | |
| a. Base monétaire au sens strict | 471,722 | 27,717 | 27,717 | 6,120 | Observé | 82,269 | 82,269 | 53,517 | Observé | 148,586 | 6,040 | 27,081 | 42,670 | 93,3 |
| b. Solde intérieur (cumulé à compter du début de l'année) | | 79,117 | 79,117 | 148,019 | Observé | -3,776 | -3,776 | 134,670 | Observé | -116,768 | -49,855 | -66,175 | -162,650 | -181,5 |
| c. Accumulation d'arriérés de salaires | | 0 | | 0 | Observé | 0 | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| our mémoire : Dépôts projets Appui balance des paiements (millions de dollars EU) Aide extérieure programmée' Paiements programés de service de la dette extérieure Prime de signature de l'accord de coopération sino-congolais (millions de dollar Produit de orivatisations (millions de dollars EU) | 9,516 | 0 378 451 74 0 | | 15,116 22 83 61 0 | | 0 568 678 110 0 | | 656 86 0 | | 0 647 793 146 125 | 0 0 21 0 0 | 0 0 42 0 | 0 65 63 0 | 1 |

Source : autorités congolaises, estimations et projections des services du FMI.

¹ Pour la définition et facteurs d'ajustement, voir section sur le suivi du programme du Mémorandum de politiques économiques et financières et le mémorandum technique d'exécution du programme.

² Les variations cumulatives sont calculées à partir de la fin décembre 2009.

³ Les critères de réalisation à fin juin 2010 sont ceux établis dans Rapport du FMI 10/88 et les critères de réalisation à fin décembre et les objectifs indicatifs à

fin septembre 2010 sont ceux établis dans Rapport du FMI 10/329.

⁴ Les variations cumulées sont calculées à partir de fin décembre 2010.

⁵Le stock des avoirs extérieurs nets et des avoirs intérieurs nets de la BCC est évalué aux taux de change du programme (1\$EU = 639,32 FC; 1 euro = 905,07).

⁶ Ces critères de réalisation seront suivis de façon continue.

⁷ L'appui à la balance des paiements non libellé en dollars EU est évalué aux taux de change du programme.

Tableau I.2. Repères structurels, 2011

| Mesure | Échéance |
|--|---|
| Gestion des finances publiques | |
| Présentation par l'ARMP d'un rapport initial sur la mise en application à l'échelle centrale de la nouvelle loi sur les marchés publics, montrant qu'au moins 60 % de tous les contrats de plus de 500.000 dollars EU ont été adjugés par appel à la concurrence. | Fin juin 2011 |
| Publication de toutes les décisions d'adjudication de contrats, y compris soumissions et appels, sur le site Internet de l'ARMP | À intervalle trimestriel, dès la fin juin 2011 |
| Production et publication de tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec les données du TOFE et de la BCC, et les statistiques monétaires) au plus tard 30 jours après la fin de chaque mois. | Continu |
| Inclusion des dépenses financées sur ressources extérieures (hormis dépenses exceptionnelles) dans les tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec les données du TOFE et de la BCC, et les statistiques monétaires) au plus tard 3 mois après la fin de chaque mois. | Continu |
| Non paiement par la BCC de dépenses au nom de l'État (y compris dépenses urgentes) sans autorisation préalable du Ministre des Finances conformément à la législation en vigueur. | Continu |
| Indépendance de la banque centrale | |
| Achèvement de la recapitalisation de la BCC par l'émission de titres rémunérés et négociables pour absorber la valeur nette négative conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI; | Fin mars 2011 |
| Dépôt au Parlement d'amendements à la loi bancaire pour l'aligner sur les pratiques optimales internationales (comme précisé au paragraphe 8 du MPEF) | Fin juin 2011 |
| À compter du quatrième trimestre 2010, entreprendre un rapprochement trimestriel des flux financiers entre l'État et la BCC (y compris paiements d'intérêts, dividendes et bénéfices). | Trimestriel |
| Gouvernance et transparence | |
| Publication des contrats de partenariat, de partage de la production et de concession entre des entreprises publiques et des entreprises privées des secteurs minier, forestier et pétrolier dans les 60 jours suivant la signature du contrat (y compris informations sur primes à la signature, régime de fiscalité, actionnariat privé, membres du conseil d'administration). | Continu |
| Communication et transfert rapides et exhaustifs des montants (primes de signature, redevances et autres paiements) revenant au Trésor et provenant de tous les contrats de concession, partage de production et partenariat entre entreprises publiques et privées dans les secteurs minier, forestier et pétrolier une fois que ceux-ci sont entrés en vigueur. | Trimestriel |

APPENDICE I PIÈCE JOINTE II

MÉMORANDUM TECHNIQUE D'EXÉCUTION DU PROGRAMME

Kinshasa, le 21 janvier 2011

- 1. Le présent mémorandum met à jour le Mémorandum technique d'exécution du programme qui accompagnait le MPEF de juin 2010. Il s'appliquera à compter de la date à laquelle le Conseil d'administration aura achevé la deuxième revue de l'accord FEC¹. Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs sont mesurés à partir des variations cumulées à compter du début de l'année. Les variables libellées en dollars EU seront converties en francs congolais (FC) en utilisant le taux de change du programme (639,32 FC pour un dollar EU). Les variables libellées en monnaies autres que le dollar EU (à l'exclusion du DTS et de l'euro) seront d'abord converties en dollars EU à l'aide du taux de change au 31 décembre 2010 du dollar EU/monnaie. Les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme de 994,02 FC pour un DTS. Les variables libellées en euros seront évaluées au taux de change du programme de 905,07 FC pour un euro.
- 2. Couverture institutionnelle. L'administration centrale (État) comprend toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique. Toutefois, sauf indication contraire aux fins du présent mémorandum, l'administration centrale exclut les organisations à but non lucratif contrôlées et financées par elle. Le système bancaire est défini comme couvrant la Banque centrale du Congo (BCC) ainsi que les banques commerciales existantes ou nouvellement agréées.

I. CRITÈRES DE RÉALISATION OUANTITATIFS

- 3. Des critères de réalisation quantitatifs sont établis pour la fin juin 2011 et des objectifs indicatifs le sont pour la fin mars, la fin septembre et la fin décembre 2011 au regard des paramètres suivants :
 - Les variations des avoirs extérieurs nets de la BCC;
 - Les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC;
 - Les variations du crédit net du système bancaire à l'État (administration centrale);

¹ Le mémorandum technique d'exécution qui accompagne le MPEF de juin 2010 reste applicable à la définition des critères de réalisation et facteurs d'ajustement fixés pour la fin décembre 2010.

- Le paiement de dépenses publiques (y compris dépenses urgentes) par la BCC sans autorisation préalable des Ministères du budget et des finances, conformément aux procédures budgétaires appropriées;
- Les emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'administration centrale (État), les administrations locales ou la BCC;
- Les emprunts extérieurs non concessionnels à court terme contractés ou garantis par l'administration centrale, les administrations locales ou la BCC;
- L'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs.

Planchers des avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCC

- 4. **Définition**: On entend par avoirs extérieurs nets (AEN) la différence entre les réserves internationales brutes de la BCC et la totalité de ses engagements extérieurs. Les **avoirs extérieurs bruts** sont définis comme la somme des lignes suivantes : i) les avoirs en or monétaire de la BCC; ii) les avoirs en DTS ; et iii) les créances convertibles sur les non-résidents, telles que les dépôts à l'étranger et les valeurs étrangères. Sont exclus de la définition des réserves brutes les créances en devises sur les résidents, les avoirs en monnaie non convertible et les réserves qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées y compris sans s'y limiter, les avoirs de réserves utilisées comme gages ou garanties d'engagements extérieurs tiers et les transactions de swap. Les **engagements extérieurs** sont tous les engagements en devises de la BCC envers les non-résidents (y compris les allocations de DTS), dont le FMI.
- 5. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront au plancher des AEN.
 - Appui à la balance des paiements (ABP): le plancher des AEN sera ajusté i) à la hausse, d'un montant équivalant à 50 % de la totalité de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés ou ii) à la baisse, d'un montant équivalant à la plus faible des valeurs suivantes : le total des déficits par rapport aux niveaux programmés d'ABP ou 16,5 millions de dollars EU à la fin mars, 33 millions de dollars EU à la fin juin, 49,5 millions de dollars EU à la fin septembre et 66 millions de dollars EU à la fin décembre 2011.
 - Paiement au titre du service de la dette extérieure : le plancher des AEN sera ajusté i) à la hausse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ou ii) à la baisse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
 - Prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine : le plancher des AEN sera ajusté i) à la hausse, d'un montant équivalant à 50 % du total du décaissement de la prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine dépassant le niveau prévu dans le programme, ou ii) à la baisse, d'un montant

- équivalant au total des moins-perçus de prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine par rapport au niveau programmé.
- Produit des privatisations en devises convertibles (PPDC): le plancher des AEN sera ajusté à la hausse, d'un montant équivalant à 50 % la totalité de l'excédent du PPDC par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu.
- 6. **Définition**: l'ABP comprend tous les dons et prêts extérieurs à l'exclusion de ceux qui sont liés à des projets. Les financements extérieurs pour le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) sont considérés comme liés à des projets et échappent donc à la définition de l'ABP.
- 7. **Définition** : les paiements au titre du service de la dette extérieure sont définis comme les paiements de principal et d'intérêts dus aux créanciers extérieurs (à l'exclusion du FMI).

Plafonds des avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCC

- 8. **Définition**: les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCC sont définis comme la base monétaire (voir paragraphe 19 ci-dessous) moins les AEN. À partir de cette définition, les AIN de la BCC comprennent : i) le crédit net à l'État (administration centrale) (voir paragraphe 10 ci-dessous) ; ii) le crédit au secteur privé ; iii) le crédit aux entreprises publiques ; iv) le crédit aux banques commerciales et v) les autres avoirs nets.
- 9. Les ajustements ci-après s'appliqueront aux plafonds des AIN.
 - **ABP**: le plafond des AIN sera ajusté i) à la baisse, d'un montant équivalant à 50 % de la totalité de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés ou ii) à la hausse, d'un montant équivalant à **la plus faible** des valeurs suivantes : le total des déficits par rapport aux niveaux programmés d'ABP ou 10.549 millions de FC à la fin mars, 21.908 millions de FC à la fin juin, 31.646 millions de FC à la fin septembre, et 42.195 millions de FC à la fin décembre 2011.
 - Paiement au titre du service de la dette extérieure : le plafond des AIN sera ajusté i) à la baisse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ou ii) à la hausse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
 - Prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine : le plafond des AIN sera ajusté i) à la baisse, d'un montant équivalant à 50 % du total du décaissement de la prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine allant au-delà du niveau prévu dans le programme, ou ii) à la hausse, d'un montant équivalant au total des moins-perçus de prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine par rapport au niveau programmé.

• **Produit de la privatisation**: les AIN seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50 % la totalité de l'excédent du produit des privatisations (PPDC compris) par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse en cas de moins-perçu.

Plafond du crédit net du système bancaire à l'État (CNE)

- 10. **Définition**: le crédit net du système bancaire à l'État (CNE) est défini comme la somme des créances nettes de la BCC et des banques commerciales sur l'administration centrale, plus le déficit net de trésorerie de la BCC. Aux fins du suivi du programme, les dépôts de l'État liés aux projets financés sur ressources extérieures sont exclus du CNE. Tous les flux libellés en devises destinés au budget seront convertis en monnaie nationale au taux de change du marché en vigueur au moment du décaissement.
- 11. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront au plafond du CNE.
 - **ABP**: le plafond du CNE sera ajusté i) à la baisse, d'un montant équivalant à 50 % de la totalité de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé ou ii) à la hausse, d'un montant équivalant à **la plus faible** des valeurs suivantes : le total des déficits par rapport aux niveaux programmés d'ABP ou 15.867 millions de FC à la fin mars, 31.734 millions de FC à la fin juin, 47.601 millions de FC à la fin septembre, et 63.469 millions de FC à la fin décembre 2011.
 - Paiement au titre du service de la dette extérieure : le plafond du CNE sera ajusté i) à la baisse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ou ii) à la hausse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
 - Prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine : le CNE sera ajusté i) à la baisse, d'un montant équivalant à 50 % du total du décaissement de la prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine allant au-delà du niveau prévu dans le programme, ou ii) à la hausse, d'un montant équivalant au total des moins-perçus de prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine par rapport au niveau programmé.
 - **Produit des privatisations** : le plafond du CNE sera ajusté à la baisse d'un montant équivalant à 50 % la totalité de l'excédent du produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse en cas de moinsperçu.

Plafonds de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public

- 12. **Définition**: le secteur public comprend l'administration centrale (État), les administrations locales et la banque centrale (BCC) ainsi que les organisations sans but lucratif contrôlées et financées par l'administration centrale.
- 13. **Définition**: la dette est définie conformément à la décision du Conseil d'administration N° 6230 (79/140), point 9, révisée le 31 août 2009 (décision No. 14416-(09/91)) (voir Annexe)². Aux fins du programme, la dette extérieure est mesurée sur une base brute en utilisant le critère de résidence.
- 14. **Définition**: un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35 % calculé comme suit : l'élément don d'une dette est la différence entre la valeur actuelle (VA) de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service³. Les taux d'actualisation utilisés à cette fin sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) spécifiques à chaque monnaie publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans est celui qui sert pour calculer la VA, et donc l'élément don, dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance inférieure à 15 ans. À ces deux taux de référence doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes, comme établie par l'OCDE (0.75 % pour les périodes de remboursement inferieures à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus).
- 15. **Définition**: le plafond à la dette extérieure concessionnelle s'applique à la dette extérieure contractée ou garantie pour laquellle la contre-valeur n'a pas été reçue. Elle exclut i) l'utilisation des ressources du FMI; ii) les dettes encourues pour restructurer, refinancer ou rembourser avant échéance les dettes existantes, pour autant que ces dettes soient contractées à des conditions plus favorables que les dettes existantes; iii) les dettes concessionnelles; et v) les crédits normaux à l'importation d'une échéance maximale d'un an⁴.
- 16. **Définition**: la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant au secteur public de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (paiements en numéraire ou en nature), ou de toute obligation légale ou contractuelle implicite du secteur public de financer totalement ou en partie toute insuffisance de paiement de la part du débiteur.

³ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé de paiement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion.

² http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/082009.pdf.

⁴ Un dispositif de financement des importations est considéré comme «normal» lorsque le crédit s'amortit automatiquement.

Plafond de l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs

17. **Définition :** les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme les obligations au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal) qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles. Le plafond sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs s'applique **de manière continue** durant toute la période couverte par l'accord FEC. Il ne s'applique ni aux arriérés de paiement extérieurs en cours de renégociation ni à ceux dont le créancier a accepté de suspendre le paiement en attendant l'issue de négociations.

II. OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

18. Les objectifs indicatifs concernent la base monétaire au sens strict, la non-accumulation d'arriérés de paiement de salaires et le solde budgétaire intérieur.

Plafonds de la base monétaire

19. **Définition** : la base monétaire au sens strict est définie comme la somme de i) la circulation fiduciaire ; ii) les encaisses monétaires des banques ; iii) les dépôts des banques à la BCC ; iv) les dépôts du secteur privé non bancaire à la BCC ; et v) les dépôts des entreprises publiques à la BCC.

Plafond de l'accumulation des arriérés de salaires

20. **Définition**: Les arriérés de salaires sont définis comme les salaires et traitements approuvés dont le règlement enregistre un retard de 30 jours. Les salaires et traitements incluent le total de la rémunération des agents de la fonction publique (y compris prestations permanentes). Ces arriérés seront évalués sur une base cumulée à compter du 1^{er} janvier 2011

Plafond du solde budgétaire intérieur

Définition: le solde budgétaire intérieur (base caisse) est défini comme (les recettes intérieures) moins (les dépenses financées sur ressources intérieures). Les recettes intérieures sont définies comme (le total des recettes et des dons) moins (les dons) moins (les pas de porte). Les dépenses financées sur ressources intérieures sont définies comme (le total des dépenses et prêts nets) moins (les investissements financés par l'étranger) moins (les paiements au titre des intérêts étrangers) plus (le déficit d'exploitation de la BCC) plus (l'accumulation nette d'arriérés intérieurs).

- 21. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront au plancher du solde budgétaire intérieur :
 - **ABP**: Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à la totalité du déficit d'ABP (à l'exclusion de celui du FMI) par rapport aux niveaux programmés de 15.867 millions de FC à la fin mars, 31.734 millions de FC à la fin juin, 47.601 millions de FC à la fin septembre, et 63.469 millions de FC à la fin décembre 2011.

• **Produit des privatisations**: Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au montant au moins-perçu total du produit des privatisations par rapport au niveau programmé; ii) à la baisse de 50 % du montant total du produit des privatisations dépassant le niveau programmé.

III. CLAUSE DE CONSULTATION

22. Les autorités consulteront le FMI avant d'apporter toute révision aux politiques énoncées dans le MPEF.

IV. DONNÉES À COMMUNIQUER POUR LES BESOINS DU SUIVI DU PROGRAMME

23. Les autorités de la RDC fourniront aux services du FMI les informations requises pour le suivi du programme dans les délais prescrits comme indiqué au tableau ci-après. En outre, elles fourniront des données mensuelles sur la structure des prix intérieurs des carburants afin de démontrer que les prix fiscaux sont maintenus à un niveau d'au moins 30 % du prix commercial.

Synthèse des données à communiquer

| Information | Organe responsable | Fréquence | Délai de soumission |
|--|-----------------------|--------------|------------------------|
| Volume des achats et des ventes de devises sur le marché interbancaire | BCC | Quotidien | 1 jour |
| Volume des achats et des ventes de la BCC sur le marché interbancaire | BCC | Quotidien | 1 jour |
| Moyenne du taux de change de référence FG/\$EU sur le marché interbancaire | BCC | Quotidien | 1 jour |
| Moyenne du taux de change de référence FG/\$EU | BCC | Quotidien | 1 jour |
| Moyenne du taux de change de référence FG/\$EU offert par les banques commerciales à leurs clients | BCC | Quotidien | 1 jour |
| Moyenne du taux de change de référence FC/\$EU utilisé par les bureaux de change | BCC | Quotidien | 1 jour |
| Situation monétaire intégrée | BCC | Mensuel | 2 semaines |
| Bilan de la BCC | BCC | Mensuel | 1 semaine |
| Situation monétaire des banques de dépôts | BCC | Mensuel | 2 semaines |
| Structure des taux d'intérêt des banques de dépôts | BCC | Mensuel | 2 semaines |
| Réserves (volontaires et obligatoires) des banques de dépôts | BCC | Quotidien | 1 jour |
| Volume des transactions en FC sur le marché interbancaire | BCC | Quotidien | 1 jour |
| Encours des créances de la Banque centrale sur les banques de dépôts | BCC | Quotidien | 1 jour |
| Ventes de devises (y compris par adjudications) par la banque centrale | BCC | Hebdomadaire | 1 semaine |
| Éncours et nouvelles émissions de billets de trésorerie (BTR) | BCC | Hebdomadaire | 1 jour |
| Évolution des réserves libres des banques | BCC | Hebdomadaire | 1 jour |
| Structure des taux d'intérêt de la BCC | BCC | Mensuel | 1 semaine |
| Indice des prix à la consommation | BCC | Hebdomadaire | 1 semaine |
| Indicateurs de solidité financière des banques de dépôts | BCC | Mensuel | 2 semaines |
| Exportations de produits de base (valeur et volume), importations (valeur et volume) et indicateurs de production intérieure | BCC | Mensuel | 3 semaines |
| Exécution du plan de trésorerie en devises de la BCC | BCC | Hebdomadaire | 1 semaine |
| Exécution du plan de trésorerie en monnaie nationale de la BCC | | | |

| Information | Organe responsable | Fréquence | Délai de soumission |
|---|-----------------------|----------------------|------------------------|
| Montants et détenteurs de billets à ordres (traites) qui sont garantis par la BCC | BCC | Mensuel | 3 semaines |
| Évolution de l'exécution du plan d'engagement et du plan de trésorerie | MF/MB | Hebdomadaire | 1 jour |
| Exécution du plan de flux de trésorerie du Gouvernement | MF | Mensuel | 2 semaines |
| Montant, conditions, détenteurs et encours des billets à ordre (traites) | MF / BCC | Mensuel | 3 semaines |
| Ventilation des recettes douanières et des droits d'accise | MF | Mensuel | 4 semaines |
| Ventilation des impôts directs et indirects | MF | Mensuel | 4 semaines |
| Ventilation des recettes non fiscales | MF | Mensuel | 4 semaines |
| Plan d'engagement projeté des dépenses | MB | Trimestriel | 2 semaines |
| État de suivi budgétaire (ESB) | MB | Mensuel | 2 semaines |
| Masse salariale validée par catégorie de bénéficiaires | MF | Mensuel | 3 semaines |
| Masse salariale payée par catégorie de bénéficiaires | MF | Mensuel | 3 semaines |
| Employés rémunérés par catégorie | MF | Mensuel | 3 semaines |
| Grille des salaires de la fonction publique | MF | En cas de changement | 3 semaines |
| Montants de dépenses urgentes, montants approuvés par le comité des dépenses urgentes, montants régularisés et payés par la BCC | MF / BCC | Mensuel | 3 semaines |
| Recettes de privatisations | MF / BCC | Mensuel | 3 semaines |
| Dette intérieure du secteur public, par catégorie et par créancier | MF | Mensuel | 3 semaines |
| Contrats de prêt de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale, la BCC et les administrations locales | MF / BCC | Mensuel | 3 semaines |
| Tableaux d'exécution budgétaire montrant les plans de trésorerie et d'engagement annuels et toutes les étapes de l'exécution des dépenses jusqu'aux paiements | MF/MB | Hebdomadaire | 3 jours |
| Rapports d'audit externe indiquant tous les ajustements des données communiquées aux dates de référence | BCC | | 1 semaine |

41

Annexe

Définition de la dette

- a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel l'emprunteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à une ou plusieurs échéances futures ; ces paiements libèrent l'emprunteur des engagements contractés au titre du principal ou des intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant :
 - i) les prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit de l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement de l'emprunteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels l'emprunteur doit rembourser les fonds, et généralement payer un intérêt, en rachetant les garanties à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap);
 - ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer les paiements jusqu'à une date ultérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation des services;
 - les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pour une ou plusieurs périodes généralement plus courtes que la durée de vie totale escomptée des biens concernés, le bailleur conservant le titre de propriété. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- b) Conformément à la définition de la dette retenue au paragraphe a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple, le paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et revue des assurances de financement

Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique Approuvé par Michel Atingi-Ego et Christian Mumssen

25 janvier 2011

- Relations avec le FMI. Description de l'assistance technique et financière fournie par le FMI et présentation d'informations relatives à l'évaluation des sauvegardes et au régime de change. L'encours des achats et prêts s'élevait à 209,82 millions de DTS (39,36 % de la quote-part) au 31 décembre 2010.
- Matrice de mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP). Description du programme de travail du FMI et du Groupe de la Banque mondiale.
- **Questions d'ordre statistique.** Évaluation de l'adéquation des données aux besoins de la surveillance et du suivi des programmes.
- Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance. Informations sur les données statistiques utiles pour la surveillance.

Table des matières

Page

ANNEXE I

RELATIONS AVEC LE FMI.

(Au 31 décembre 2010)

I. Statut : Date d'adhésion au FMI: 28 septembre 1963; régime: article VIII

| II. | Comptes des ressources générales: | Millions de DTS | Pourcentage quote-part |
|------|------------------------------------|-----------------|------------------------|
| | Quote-part | 533,00 | 100,00 |
| | Avoirs du FMI en monnaie nationale | 533,00 | 100,00 |
| III. | Département des DTS : | Millions de DTS | Pourcentage quote-part |
| | Allocation cumulative nette | 510,86 | 100,0 |
| | Avoirs | 353,20 | 69,14 |
| IV. | Encours des achats et des prêts : | Millions de DTS | Pourcentage quote-part |
| | Prêt CAR-FCE | 108,16 | 20,29 |
| | Accord FEC | 101,66 | 19,07 |

V. Accords financiers les plus récents :

| Туре | Date approbation | Date expiration | Montant approuvé (Millions DTS) | Montant tiré (Millions DTS) |
|------------------------|------------------|-----------------|------------------------------------|--------------------------------|
| FEC | 11 déc. 2009 | 10 déc. 2012 | 346,45 | 98,98 |
| FEC | 12 juin 2002 | 31 mars 2006 | 580,00 | 553,47 |
| Accord de confirmation | 9 juin 1989 | 8 juin 1990 | 116,40 | 75,00 |

Projections des obligations financières envers le FMI¹³: VI.

(millions de DTS sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

Échéances futures 2015 2011 2012 2013 2014 Principal 0,00 0,00 0,00 0,00 27,46 Commissions/ 0,52 1,03 1,01 1,03 1,03 intérêts Total 0,52 1,03 1,03 1,03 28,47

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

| I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE | Cadre renforcé |
|--|----------------|
| Date du point de décision | Juillet 2003 |
| Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions \$EU) ¹⁴ | 7.252,00 |
| dont: aide du FMI (millions \$EU) | 391,30 |
| (équivalent en millions de DTS) | 280,30 |
| Date du point d'achèvement | Juillet 2010 |
| II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS) | |
| Aide versée à l'État membre | 280,30 |
| Assistance intérimaire | 49,05 |
| Solde au point d'achèvement | 231,25 |
| Décaissement additionnel revenus d'intérêts ¹⁵ | 50,44 |
| Total des décaissements | 330,74 |

13 Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

14 L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide

engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement, qui correspond aux revenus des intérêts

accumulés sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

| I. | Dette admissible à l'IADM (millions DTS)16 | 248,08 |
|----|--|--------|
| | Financée par le fonds de fiducie de l'IADM | 0,00 |
| | Ressources PPTE restantes | 248,08 |

II. Allégement de la dette par facilité (millions de DTS)

Dette admissible

| Date de fourniture | CRG | Fonds fiduciaire RPC | Total |
|--------------------|------------|----------------------|--------|
| Juillet 2010 | Sans objet | 248,08 | 248,08 |

IX. Régime de change :

La monnaie de la République démocratique du Congo (RDC) est le franc congolais (FC). Le régime de change de facto est classé dans la catégorie de flottement. À fin décembre 2010, le taux de change était de 915,13 FC pour 1 dollar EU.

La RDC a accepté les obligations des sections 2 a), 3, et 4 de l'article VIII des Statuts du FMI à compter du 10 février 2003; elle maintient toutefois des dispositions qui donnent lieu à une restriction et une pratique de taux de change multiples, soumises à l'autorisation du FMI. La restriction de change découle d'une position débitrice nette vis-à-vis d'autre parties contractantes au titre de l'accord régional de paiements inopérant avec la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). La pratique de changes multiples a trait au taux de change fixe établi chaque trimestre et applicable aux transactions dans le cadre d'un accord bilatéral de paiements avec le Zimbabwe.

X. Dernières consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la République démocratique du Congo s'effectuent conformément aux dispositions de la décision de 2010 sur les cycles de consultations approuvée en septembre 2010. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues par le Conseil d'administration le 11 décembre 2009.

XI. Évaluation des sauvegardes:

Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la banque centrale (BCC) a été achevée en avril 2010. Elle a constaté que la plupart des recommandations de 2008 avaient été mises en application mais que des risques considérables subsistaient. La banque centrale continue de manquer

¹⁶ L'IADM offre aux pays membres qui sont admissibles à l'aide un allégement de 100 % de la dette. L'assistance sous forme de dons du Fonds de fiducie de l'IADM et des ressources PPTE permet un allégement de la dette couvrant l'encours total de la dette exigible par le FMI à la fin de 2004 et qui reste impayée au moment où le pays membre devient admissible à ce type d'allégement de la dette.

d'indépendance à l'égard de l'État et a besoin d'être recapitalisée. En outre, l'absence d'un cadre de référence pour les informations de financement nuit encore à la transparence. La BCC et les autorités se sont globalement associées aux recommandations prioritaires de l'évaluation et ont depuis engagé plusieurs réformes. En décembre 2010 le gouvernement a déposé au parlement un amendement à la loi régissant la banque centrale en vue de sa recapitalisation, laquelle est désormais prévue pour mars 2011. En outre, en 2011 la BCC prévoit de publier ses états financiers pour la première fois conformément aux IFRS. L'état d'avancement de la mise en application des recommandations de l'évaluation des sauvegardes continuera de faire l'objet d'un suivi dans le cadre du programme.

X. Assistance technique:

Département des statistiques

Exercice 2004 – Statistiques multisectorielles

Exercice 2010 – Statistiques monétaires

Département des marchés monétaires et de capitaux

Aide au renforcement des capacités de la banque centrale

Renforcement des capacités de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

Exercice 2005 – Une visite de courte durée Exercice 2006 – Deux visites de courte durée

Renforcement des capacités dans les domaines de la mise en œuvre de la politique monétaire, des opérations de change et de la gestion des liquidités

Exercice 2005 – Trois visites de courte durée

Exercice 2006 – Deux visites de courte durée

Exercice 2007 – Sept visites de courte durée

Exercice 2008 - Trois visites de courte durée

Exercice 2009 - Une visite de courte durée

Restructuration et réorganisation de la banque centrale

Exercice 2009 - Une visite de courte durée

Exercice 2010 - Une visite de courte durée

Renforcement des capacités dans les domaines de la surveillance bancaire et du développement du secteur financier

Exercice 2005 – Une visite de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires

Exercice 2006 – Une visite de courte durée sur l'audit interne

Exercice 2007 – Plan d'action pour le développement du système financier

Exercice 2008 – Une visite de courte durée sur l'évaluation de l'assistance technique

Exercice 2008 – Deux visites de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires

Exercice 2008 – Une visite de courte durée sur l'audit interne

Exercice 2010 – Trois visites de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires

Exercice 2011 – Deux visites de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires

Département des finances publiques

Gestion des finances publiques

Exercice 2007 – Visite de courte durée Exercice 2009 – Visite de courte durée Exercice 2010 – Visite de courte durée Exercice 2011 – Visite de courte durée

Administration des recettes

Exercice 2004 - Deux visites de courte durée Exercice 2005 - Une visite de courte durée Exercice 2006 - Une visite de courte durée Exercice 2007 - Une visite de courte durée Exercice 2007 - Une visite de courte durée Exercice 2009 - Une visite de courte durée

Décentralisation budgétaire

Gestion des dépenses

Exercice 2005 - Visite de courte durée

XIII. Experts résidents en missions de longue durée :

| • | M. Bremeersch M. Nguenang | Janvier 2002- janvier 2004 Septembre 2004 - juillet 2008 |
|--------------------------------------|---|--|
| Administration fiscale | M. Fossat | Septembre 2005 |
| Conseiller du Gouverneur de la BCC | M. Nyssens M. d'Ambrières M. Traoré | Janvier 2004 - janvier 2005 Février 2006 - juin 2006 Juin 2010 |
| Renforcement des capacités de la BCC | M. Pauwels | Septembre 2004-mars 2007 |
| Statistiques | M. Métreau M. Gbossa | Octobre 2004 Décembre 2005 - 08 |

M. Catalan

Janvier 2002 - juin 2004

XIV. Représentant résident : M. Jahjah a pris ses fonctions de Représentant résident en janvier 2009.

ANNEXE II MATRICE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT (JMAP) (au 31 décembre 2011)

- 1. Les équipes du FMI et de la Banque mondiale pour la République démocratique du Congo ont examiné un plan d'action conjoint dans le cadre de cette initiative.
- 2. Le programme de travail de la Banque mondiale implique de faire avancer, pendant l'exercice 2011, un mémorandum économique (MEP) axé sur les obstacles à la croissance et un financement complémentaire pour le projet de développement du secteur financier et du secteur privé.
- 3. Le programme de travail du FMI fait intervenir un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) approuvé par le Conseil d'administration le 11 décembre 2009.
- 4. Les deux institutions soutiennent un programme d'évaluation du secteur financier (PESF) qui sera mis en œuvre pendant l'exercice 2012.

| Titre | Produits | Calendrier provisoire des missions | Date effective ou prévue d'exécution |
|---|--|--|---|
| | A. Informations mutuelles sur le | es programmes de travail pertine | nts |
| Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois | Mémorandum économique (MEP) | Février 2011 | Mars 2011 |
| | Opération de prêt à l'investissement dans le renforcement des capacités | Février 2011 | Avril 2011 |
| | Renforcement du dialogue pour la gouvernance | Exercice 2011 | Exercice 2011 |
| Programme de travail du FMI | Deuxième revue de l'accord FEC | Septembre 2010 | Février 2011 |
| au cours des 12 prochains | Troisième revue de l'accord FEC | Février/mars 2011 | Mai 2011 |
| mois | Quatrième revue de l'accord FEC | Septembre 2011 | Novembre 2011 |
| | B. Demandes de contribut | ions au programme de travail | |
| Demande du FMI à la Banque mondiale | Commentaires sur les implications des questions sectorielles, notamment de l'évolution intervenue dans les secteurs des activités extractives, de l'énergie, des télécommunications et de l'agriculture. | Aucun | Exercice 2011 |
| Demande de la Banque mondiale au FMI | Scénarios macroéconomiques pour MEP et opérations d'investissement | Scénario macroéconomique de base à moyen terme | Exercice 2011 |
| | Commentaires sur note conjointe (JSAN) relative au nouveau DSRP | Mars 2011 | Juin 2011 |
| | C. Accord concernant les a | activités et missions conjointes | |
| Produits conjoints pour les 12 prochains mois | Assistance technique pour la gestion des finances publiques | Exercices 2011–12 | Exercices 2011–12 |
| | Assistance technique pour la supervision du secteur bancaire | Exercices 2011–12 | Exercices 2011–12 |

ANNEXE III

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités: les données communiquées au FMI sont dans l'ensemble adéquates pour la surveillance et le suivi des programmes, mais il serait utile que des améliorations soient apportées aux statistiques de la comptabilité nationale, de la balance des paiements et des finances publiques. Malgré les difficultés rencontrées, les autorités ont continué de produire un ensemble de statistiques économiques et financières qui sont publiées, pour la plupart, dans le rapport annuel de la Banque centrale du Congo (BCC) ou son bulletin statistique mensuel.

Comptabilité nationale: les comptes nationaux annuels sont établis aux prix constants et aux prix courants par la direction des études de la BCC et publiés sur une base annuelle. La méthode utilisée pour les établir est conforme au Système de comptabilité nationale de 1968 (SCN 1968) et s'appuie sur les bilans des entreprises et les enquêtes auprès des entreprises et des organismes publics et semi-publics qui remontent, pour la plupart, à la fin des années 80. Les activités du secteur traditionnel (secteur informel compris) sont estimées à l'aide de techniques d'extrapolation utilisant des données sectorielles dépassées. Le PIB est, de ce fait, probablement sous-estimé.

Avec l'aide d'AFRITAC, des travaux ont été entrepris sur les comptes nationaux pour porter l'année de base à 2005, incorporer les résultats d'une enquête récente 1-2-3 auprès des ménages et mettre en œuvre les recommandations méthodologiques du SCN 1993. Les résultats de ces travaux n'ont pas encore été validés et publiés officiellement, mais comme on pouvait s'y attendre, les estimations du PIB de 2005 sont notablement plus élevées que celles antérieurement publiées.

Statistiques des prix : les indices des prix à la consommation (IPC) sont calculés pour Kinshasa par la BCC, l'Institut national de la statistique (INS), l'Institut des recherches économiques et sociales (IRES) et la Section économique de l'ambassade des États-Unis à Kinshasa. L'IRES calcule également un indice mensuel des prix à la consommation pour le marché de Lubumbashi. En décembre 2010 la BCC a adopté un nouvel IPC harmonisé pour Kinshasa basé sur une enquête de 2004 auprès des ménages. Il est cependant nécessaire d'étendre la couverture géographique de l'indice.

Statistiques de finances publiques : la BCC produit des statistiques mensuelles agrégées sur la base des encaissements-décaissements à partir de ses propres comptes des opérations de caisse des administrations publiques. Le Trésor produit deux séries de statistiques mensuelles sur la base de ses propres données : l'une porte sur les opérations effectuées par l'intermédiaire de la BCC tandis que l'autre tente de regrouper les opérations effectuées par l'intermédiaire des banques commerciales et les opérations hors budget. Ces statistiques ne reposent pas sur un système intégré de comptabilité publique en partie double et ne fournissent pas assez de détails sur la nature des dépenses en raison de problèmes dans la chaîne des dépenses. Le Trésor a toutefois commencé à produire des rapports trimestriels sur les données relatives aux dépenses par ministère et institution.

Les travaux en cours sur l'administration fiscale et la maîtrise des dépenses devraient améliorer la qualité et l'actualité des statistiques budgétaires. Parallèlement à l'assistance technique apportée sur la gestion des dépenses publiques, un conseiller de STA en statistiques multisectorielles a fourni des conseils sur les statistiques de finances publiques qui ont permis d'améliorer la qualité des statistiques. L'adoption d'un système simplifié de comptabilité en partie double devrait, en outre, sensiblement améliorer la diffusion de données sur les opérations financières des administrations publiques.

En 2003, la RDC a communiqué des données annuelles allant jusqu'à 2002 pour l'Annuaire de statistiques de finances publiques du FMI dans le format du Manuel de statistiques de finances publiques 2001, mais elle n'a transmis aucune donnée depuis.

Statistiques monétaires: la direction des statistiques de la BCC produit régulièrement des statistiques monétaires à jour. Celles-ci sont maintenant généralement fiables, mais des problèmes mineurs persistent au niveau de la classification des comptes.

Depuis la mission effectuée en juin 2000 par STA pour les statistiques monétaires et bancaires, la communication par la BCC des données destinées à être publiées dans les Statistiques financières internationales (SFI) du FMI s'est améliorée et les données monétaires sont actuellement transmises en temps voulu. Une mission effectuée en 2003 pour les statistiques multisectorielles a recommandé un nouveau plan comptable pour la BCC et les autres institutions de dépôts, incluant les informations nécessaires pour améliorer la sectorisation des unités économiques et la classification des actifs financiers. Le nouveau plan comptable pour la BCC a commencé à être appliqué au début de 2007. Le nouveau plan comptable pour les banques commerciales est en train d'être appliqué à titre provisoire depuis juillet 2010 et l'actuel plan comptable devrait être abandonné en janvier 2011. La mission de SMF d'août 2009 a élaboré le nouveau formulaire de déclaration standardisé 1SR sur les données de la banque centrale et la mission de SMF de décembre 2010 a élaboré le formulaire de déclaration standardisé 2SR sur les données des banques commerciales. Ces deux formulaires seront davantage développés et devraient devenir le support officiel pour la communication de statistiques monétaires au FMI dans le courant de 2011.

Balance des paiements: les statistiques annuelles de la balance des paiements sont établies à l'aide des informations sur les exportations et les importations des grandes entreprises publiques et semi-publiques, des données sur les paiements de la BCC et d'une enquête sur les activités à l'étranger des résidents. Les estimations tiennent également compte des informations sur le secteur informel et les apports d'aide étrangère fournies par la Banque mondiale et le bureau local du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui collecte des données auprès de l'Union européenne, des ambassades et des organisations non gouvernementales. La mission multisectorielle de 2003 a néanmoins constaté qu'aucune donnée n'a été traitée depuis 1999 en raison de problèmes informatiques et que, de ce fait, les statistiques de la balance des paiements sont établies en utilisant des données de plusieurs sources, complétées par des estimations. La mission a suggéré que la BCC mette en œuvre un système d'enquêtes trimestrielles auprès des sociétés autorisées à détenir des comptes à l'étranger. Elle a également recommandé de réactiver un groupe de travail composé d'agents des douanes et d'autres organismes officiels pour élaborer des statistiques trimestrielles sur le commerce extérieur et prendre des dispositions en vue d'améliorer les données sur les services et les transferts. Aucune donnée sur le secteur extérieur n'est communiquée à STA pour publication.

II. Normes et qualité des données

La RDC participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis le 24 avril 2004. Les métadonnées doivent être actualisées.

| République démocratique | e du Congo : tablea | | * | fins de la surveillance | |
|---|---------------------------------------|---|---|--|---------------------------------------|
| | Date de l'observation la plus récente | (au 31 mai 2010) Date de réception des données | Périodicité de l'établissement des données ⁶ | Périodicité de la communication des données ⁶ | Fréquence de publication ⁶ |
| Taux de change | 28 mai 2010 | 1 ^{er} juin 2010 | Q | Н | Q |
| Avoirs internationaux de réserve et réserves | Avril 2010 | Mai 2010 | М | M | М |
| Passifs des autorités monétaires ¹ | Avril 2010 | Mai 2010 | M | M | М |
| Monnaie centrale | Avril 2010 | Mai 2010 | M | M | М |
| Monnaie au sens large | Avril 2010 | Mai 2010 | М | М | М |
| Bilan de la Banque centrale | Avril 2010 | Mai 2010 | М | М | М |
| Bilan consolidé du système bancaire | Avril 2010 | Mai 2010 | М | М | М |
| Taux d'intérêt ² | Avril 2010 | Mai 2010 | М | M | M |
| Indice des prix à la consommation | 28 mai 2010 | 1 ^{er} juin 2010 | Н | Н | Н |
| Recettes, dépenses et financement de l'État ³ | Avril 2010 | Mai 2010 | М | М | М |
| Encours de la dette contractée ou garantie par l'État ⁴ | Avril 2010 | Mai 2010 | A | A | I |
| Solde extérieur courant | Avril 2010 | Mai 2010 | A | A | I |
| Exportations et importations de biens et services | Avril 2010 | Mai 2010 | A | A | I |
| PIB/PNB | Avril 2010 | Mai 2010 | A | A | I |
| Dette extérieure brute | Avril 2010 | Mai 2010 | A | A | I |
| Position extérieure globale 5 | ND | ND | ND | ND | ND |

¹Les avoirs de réserve offerts en caution ou autrement grevés doivent être indiqués séparément. Les données doivent en outre inclure les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais liquidés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs nationales des produits financiers dérivés utilisés pour verser et recevoir des devises, y compris ceux liés à une monnaie étrangère, mais liquidés par d'autres

²Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ Y compris ventilation par monnaie et par échéance.

⁵ Y compris la position brute des actifs et passifs financiers extérieurs vis-à-vis des non résidents.
⁶ Quotidienne (Q); Hebdomadaire (H); Mensuelle (M); Trimestrielle (T); Annuelle (A); Irrégulière (I); Non disponible (ND).



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Communiqué de presse n° 11/35 POUR DIFFUSION IMMÉDIATE Le 9 février 2011 Fonds monétaire international Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord FEC en faveur de la République démocratique du Congo et approuve un décaissement de 77 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la deuxième revue des résultats économiques obtenus par la République démocratique du Congo (RDC) dans le cadre d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue permet de décaisser 49,493 millions de DTS (environ 77 millions de dollars EU), ce qui porterait le total des décaissements au titre du programme à 148,479 millions de DTS (environ 232 millions de dollars EU).

L'accord FEC triennal en faveur de la RDC a été approuvé le 11 décembre 2009 (voir communiqué de presse no. 09/455) pour un montant équivalant à 346,45 millions de DTS (environ 541 millions de dollars EU, soit 65 % de la quote-part du pays au FMI). À la mi-2010, les Conseils d'administration du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale ont souscrit à un allégement de dette de 12,3 milliards de dollars EU en faveur de la RDC au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) (voir communiqué de presse no. 10/274). La RDC est membre du FMI depuis septembre 1963.

Après les débats du Conseil d'administration sur la RDC, M. John Lipsky, Premier Directeur général adjoint et Président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« Les résultats macroéconomiques de la République démocratique du Congo (RDC) se sont améliorés notablement, après une croissance inégale et des cycles d'inflation et de dépréciation de la monnaie. L'activité économique progresse à un rythme soutenu, l'inflation ralentit, le taux de change s'est stabilisé et l'allégement de la dette a réduit la charge de la dette extérieure qui pesait lourdement sur l'économie.

« Cette évolution positive a été favorisée par l'exécution satisfaisante de la politique économique. Les objectifs quantitatifs du programme ont été largement atteints jusqu'à fin juin 2010 et des progrès ont été accomplis dans les réformes structurelles.

« Il convient de noter que le gouvernement est déterminé à maintenir la discipline budgétaire et à limiter l'enveloppe des dépenses. Il a maîtrisé les dépenses et réduit le budget en 2010 et en 2011 face à la baisse du financement extérieur. Il sera essentiel de préserver la discipline budgétaire afin de respecter les plafonds budgétaires à la veille des élections nationales prévues plus tard dans l'année. Par ailleurs, il faudra redoubler d'efforts pour mobiliser davantage de recettes intérieures afin d'atteindre les objectifs budgétaires du gouvernement, tandis qu'un renforcement de la gestion des finances publiques permettra d'utiliser l'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTE pour accroître les dépenses sociales et les réserves.

« Le repli de l'inflation est allé de pair avec une baisse des taux d'intérêt, mais la banque centrale devra maintenir une politique monétaire restrictive, jusqu'à ce qu'une inflation faible soit bien établie. Le maintien de la discipline budgétaire, qui renforcera l'indépendance de la banque centrale et sa capacité de combattre l'inflation, rendra cette tâche plus facile. La réforme de la banque centrale, notamment sa recapitalisation, constitue un élément important en vue d'atteindre cet objectif.

« Une augmentation de l'investissement et de l'activité dans les industries extractives pourrait accroître la richesse de la RDC et son potentiel de croissance à long terme pourraient être accrus. L'exécution rapide du large éventail de réformes dans ces industries qui ont été arrêtées récemment avec l'aide du FMI, de la Banque mondiale et des donateurs, constituera une base solide à cet égard. »

DÉCLARATION DE M. ASSIMAIDOU, ADMINISTRATEUR RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO LE 9 FÉVRIER 2011

Au nom des autorités congolaises, que je représente, je voudrais remercier le Conseil d'administration de son soutien à la République démocratique du Congo (RDC). Je voudrais aussi exprimer mes remerciements à la Direction et aux services du FMI qui ont entretenu un dialogue constructif avec la RDC. Les autorités congolaises attachent une grande importance aux conseils et à l'engagement du FMI. Elles ont l'intention de faire fond sur les progrès accomplis à ce jour en matière de stabilisation macroéconomique et de renforcement des institutions pour faire avancer leur programme de réforme et d'action à moyen terme. Comme elles le déclarent dans le complément à la lettre d'intention et au Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) de janvier 2011, les autorités congolaises restent tout à fait déterminées à mener à bien leur programme appuyé par la FEC.

I. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

En 2010, la RDC a enregistré de bons **résultats macroéconomiques**, grâce à la reprise de l'activité dans les secteurs minier, de la construction et tertiaire. Dans l'ensemble, les autorités ont suivi des politiques macroéconomiques prudentes visant à réduire le déficit budgétaire et à maintenir l'inflation en dessous de 10 %. Tous les critères de réalisation quantitatifs de fin juin 2010 ont été respectés et tous les repères structurels de fin décembre 2010, à l'exception d'un seul, ont été observés — malgré quelques retards dus à des problèmes techniques.

Pour ce qui est de la *politique budgétaire*, les autorités ont saisi l'occasion offerte par le redressement de la situation économique pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales et non fiscales, notamment auprès du secteur des industries extractives. En ce qui concerne les dépenses, elles les ont contrôlées de façon rigoureuse en procédant, au besoin, à des coupes dans les investissements publics qui présentaient un degré de priorité moindre.

En ce qui concerne la *politique monétaire et le secteur financier*, le contrôle monétaire a continué de s'améliorer grâce à la bonne tenue des résultats budgétaires et au renforcement de la gestion de liquidité par la Banque centrale du Congo (BCC). Après avoir abaissé progressivement son taux directeur, l'autorité monétaire l'a porté de 22 % à 29,5 % fin janvier 2011, en raison de l'accentuation des pressions inflationnistes engendrées par le choc extérieur sur l'offre de denrées alimentaires. La BCC avance aussi dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde. Pour ce qui est du secteur bancaire, la banque centrale et le gouvernement ont décidé d'agir sans tarder pour résoudre le problème posé par une grande banque commerciale (Banque Congolaise) en nommant un administrateur provisoire. Cette banque est en liquidation, le but étant de sauver son réseau de succursales au moyen d'un accord d'acquisition et de prise en charge avec une banque financièrement solide.

En ce qui concerne le *secteur extérieur*, le compte courant a été marqué par une reprise des exportations et une amélioration des importations liées aux projets d'investissement. Grâce à l'allégement de dette obtenu au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, ainsi qu'aux entrées de capitaux et de financements, le taux de couverture des réserves internationales a atteint 8,4 semaines d'importations fin 2010, niveau proche de l'objectif de 9 semaines pour les importations non liées à l'aide visé dans le cadre du programme triennal.

Sur le plan des **réformes structurelles**, les repères qui ont été observés ont contribué à améliorer les pratiques en matière de transparence, notamment en ce qui concerne la communication des données budgétaires, et la publication en temps voulu des contrats du secteur minier; à améliorer la gestion des finances publiques; à progresser dans la modernisation du système fiscal (introduction d'un taux de TVA unique); et à faire avancer la recapitalisation de la banque centrale par la soumission d'un projet de loi au Parlement. Le seul repère structurel qui n'ait pas été observé, et qui concernait l'ajustement des prix intérieurs de l'énergie, a cependant été respecté en partie, le prix intérieur de l'énergie ayant été sensiblement relevé et les subventions énergétiques supprimées. Pour la période à venir, les autorités restent tout à fait déterminées à agir dans l'esprit de ces mesures en procédant à des hausses progressives si les cours mondiaux du pétrole continuent d'augmenter, comment on le prévoit.

Au-delà des repères structurels inscrits dans le programme appuyé par la FEC, les autorités de la RDC se sont efforcées d'améliorer le climat des affaires, afin de promouvoir l'investissement du secteur privé. Dans le cadre du Comité de pilotage pour l'amélioration du climat des affaires et des investissements (CPACAI), elles se sont employées à mettre en œuvre des deux feuilles de route adoptées au début de 2010 par le conseil ministériel afin de progresser dans ce domaine. Parmi les mesures déjà adoptées, on citera notamment la simplification des documents requis pour l'immatriculation des sociétés, la réduction et la publication des frais d'enregistrement, le raccourcissement du délai requis pour l'obtention d'un numéro d'identification d'entreprise, la décentralisation de la fonction de notaire, la suppression de l'agrément légal du statut des associés, la publication des lois sur les entreprises, la simplification des procédures de paiement des impôts, etc. L'adoption de ces mesures a aidé à faire remonter la RDC de sept places dans le classement du rapport *Doing Business* 2011 de la SFI et de la Banque mondiale.

II. POLITIQUES ET RÉFORMES POUR 2011

En 2011, les autorités sont déterminées à poursuivre la mise en œuvre du programme de réformes structurelles à moyen terme présenté dans leur MPEF du 15 juin 2010¹⁷.

.

¹⁷ Cf. rapport 10/329 du FMI.

Politique et réformes budgétaires

Les autorités restent déterminées à appliquer une politique budgétaire axée sur un financement réduit de la banque centrale. Le budget 2011 prévoit de nouvelles améliorations des recettes grâce au renforcement en cours des administrations fiscale et douanière et aux effets des ajustements à la hausse des prix énergétiques. Dans la période à venir, les autorités mettront en place un régime de fixation des prix énergétiques qui comportera des ajustements réguliers et en temps opportun. Elles poursuivront aussi la modernisation des administrations fiscale et douanière tout en réduisant les exonérations de droits et en luttant contre la fraude aux droits d'importation des produits énergétiques.

Sur le plan des *dépenses*, les augmentations concerneront essentiellement les secteurs de la santé et de l'éducation, avec aussi des dépenses liées aux élections. Les dépenses imprévues continueront d'être couvertes par une réserve budgétaire. Les nouvelles procédures de gestion des dépenses aideront à en assurer la maîtrise.

Pour ce qui est de la *gestion des finances publiques*, la nouvelle loi de finances simplifiera la planification, l'exécution et le suivi du budget. Elle posera aussi les jalons d'un transfert progressif de la responsabilité des dépenses sociales de l'administration centrale aux provinces, en tenant compte des capacités de ces dernières en matière de gestion des finances publiques, qui doivent aussi être renforcées. Des mesures institutionnelles et réglementaires sont en préparation pour que le nouveau code des marchés publics puisse prendre effet. Pendant la période à venir, les autorités continueront de publier, chaque mois, des tableaux de l'exécution du budget après rapprochement, notamment les dépenses financées sur ressources extérieures avec un décalage maximal de trois mois, tout en continuant à renforcer la gestion financière des finances publiques notamment par la mise en œuvre de la loi sur les finances publiques. Les autorités congolaises espèrent pouvoir continuer à compter sur le soutien technique et financier du FMI pour les aider à mener à bien leur programme de réformes budgétaires.

En ce qui concerne la *dette extérieure*, le gouvernement poursuivra sa stratégie actuelle en matière d'emprunt, qui est caractérisée par la prudence, et cherchera à obtenir des ressources extérieures à des conditions hautement concessionnelles, conformément aux exigences du programme.

Politiques monétaire et politique de change

Le but de la politique monétaire reste la stabilité des prix dans le cadre d'un régime de changes flottants, qui a bien fonctionné pour protéger l'économie des chocs extérieurs. Pour aider à contenir l'inflation, la BCC a l'intention de maintenir son taux directeur à un niveau suffisamment positif en termes réels et de continuer à utiliser les billets de trésorerie pour gérer la liquidité. La BCC n'interviendra sur les marchés des changes que pour lisser les fluctuations prononcées du taux change et pour atteindre l'objectif du programme en matière de réserves de change.

Politique concernant le secteur financier

Les mesures visant à accroître l'indépendance et les moyens de la BCC seront poursuivies cette année. Ces mesures sont les suivantes : émission de titres pour la recapitalisation de la banque centrale; mise en œuvre des recommandations des missions d'assistance technique du FMI concernant les prévisions de liquidité; rapprochement des flux financiers avec l'État; application du plan stratégique pour l'amélioration de la viabilité opérationnelle et financière de la BCC; et achèvement des mesures de sauvegarde restantes.

Pour accroître la stabilité et la solidité du secteur bancaire, la banque centrale poursuivra la liquidation de la grande banque en difficulté tout en renforçant la supervision et la réglementation bancaires, qui seront alignées sur les meilleures pratiques internationales.

Autres réformes structurelles

Les réformes structurelles additionnelles prévues pour 2011 s'appuieront sur les progrès accomplis à ce jour pour améliorer encore le climat des affaires et promouvoir le développement du secteur privé. En particulier, les autorités prendront les mesures nécessaires pour ratifier les protocoles de l'OHADA et poursuivre l'application des principes ITIE.

En outre, les autorités congolaises sont conscientes du fait que les contraintes institutionnelles et en matière de capacités humaines — qui demanderont du temps pour être complètement surmontées — continueront de peser sur le climat des affaires. C'est la raison pour laquelle elles considèrent l'amélioration de la gouvernance et de la transparence comme la clé de voûte de leur programme de réformes structurelles. Dans le prolongement des bonnes pratiques déjà établies avec la publication des contrats miniers, les autorités généraliseront cette transparence aux autres industries extractives (secteur forestier et pétrole). De plus, elles communiqueront et transféreront intégralement au Trésor le produit de toutes les transactions revenant à l'État dans ces trois secteurs, une fois les contrats entrés en vigueur. Enfin, les autorités s'engagent à n'accorder des droits et des concessions que par voie concurrentielle et conviennent d'établir un plan pour vendre les actifs et les entreprises de l'État par voie concurrentielle également.

III. CONCLUSION

Au vu des progrès en cours, il est essentiel que le FMI continue d'accompagner les efforts déployés par la RDC pour accroître la stabilité macroéconomique, renforcer les capacités et faire avancer les réformes, notamment en matière de gouvernance, afin d'améliorer encore le climat des affaires.

Compte tenu du bon déroulement du programme et de la détermination renouvelée des autorités congolaises de mener à bien leur programme économique, celles-ci demandent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord FEC. Elles sollicitent aussi l'achèvement de la revue des assurances de financement, le financement intégral du programme étant assuré.